



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**23<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 6 octobre 2003, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 16 de l'ordre du jour

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

#### (d) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

##### Note du Secrétaire général (A/58/396)

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/58/396, qui présente une note du Secrétaire général sur le point 16 d) de l'ordre du jour, relatif à l'élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Par sa décision 55/310 du 26 octobre 2000, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général (A/55/519), a élu M. Ruud Lubbers Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de trois ans commençant le 1er janvier 2001.

Par sa résolution 57/186 du 18 décembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2004.

Conformément au paragraphe 13 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de proroger le mandat de M. Ruud Lubbers en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans commençant le 1er janvier 2004 et s'achevant le 31 décembre 2005.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les propositions présentées dans le document A/58/396 et décide de proroger le mandat de M. Ruud Lubbers en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans commençant le 1er janvier 2004 et s'achevant le 31 décembre 2005?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée, je félicite M. Ruud Lubbers pour la prorogation de son mandat en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Je donne la parole au représentant de la Chine, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États d'Asie.

**M. Xie Bohua** (Chine) (*parle en chinois*) : Permettez-moi de m'exprimer au nom du Groupe asiatique.

Le Groupe asiatique appuie la proposition présentée par le Secrétaire général Kofi Annan consistant à proroger le mandat de M. Ruud Lubbers pour une période de deux ans. Depuis que M. Lubbers a pris possession de ce poste en 2001, il a beaucoup

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



fait pour s'occuper du problème des réfugiés dans le monde, et des progrès considérables ont été réalisés. Nous tenons à dire à quel point nous apprécions ses efforts.

Le Groupe des États d'Asie est prêt à travailler en étroite collaboration avec M. Ruud Lubbers ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il poursuivra ses efforts en vue de trouver une solution au problème des réfugiés dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Lituanie, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

**M. Šerkšnys** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie, qui occupe la présidence du Groupe régional des États d'Europe orientale pour le mois d'octobre, a l'honneur de s'exprimer au nom des délégations membres de ce groupe.

Vingt et un pays d'Europe orientale appuient pleinement la proposition du Secrétaire général visant à proroger le mandat de M. Ruud Lubbers au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour les deux prochaines années.

J'ai le grand plaisir, au nom de notre groupe, de féliciter M. Ruud Lubbers pour la prorogation de son mandat.

Je tiens à lui exprimer toute la satisfaction du Groupe de ce que l'Assemblée générale l'a confirmé dans ce poste très important, et j'assure M. Ruud Lubbers de la continuation de notre appui aux efforts du Haut Commissaire.

Je voudrais également exprimer la gratitude du Groupe d'États que je représente au Haut Commissaire et au personnel du Haut Commissariat pour l'attention constante qu'ils portent aux principes fondamentaux de la protection des réfugiés, principes que nous devons tous nous efforcer d'appliquer et de préserver.

Au cours des trois dernières années, M. Ruud Lubbers s'est pleinement dévoué à l'application des objectifs communs de l'ONU en matière de droits de l'homme et de droits des réfugiés. Cette période a été marquée par une véritable transformation dans le domaine de la protection des droits de l'homme, ainsi que par une vision et des préoccupations partagées par l'ensemble de la communauté internationale.

Nous sommes heureux de souligner que M. Ruud Lubbers défend toujours les droits des plus faibles et des plus vulnérables, parfois en affrontant les intérêts des forts et puissants.

Dans notre lutte contre la nouvelle menace du terrorisme, nous entendons toujours la voix de M. Lubbers, qui demande fermement que soient respectés les droits de la personne et que soient protégés les êtres humains. Le Haut Commissaire toujours met en garde contre des procédures ou des pratiques trop restrictives qui ne sont pas conformes au droit international des réfugiés. Il travaille dans un cadre regroupant les réfugiés internationaux, les droits de la personne et le droit humanitaire, ainsi que des normes internationalement acceptées pour le traitement des réfugiés et des autres personnes dont s'occupe le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le succès des opérations humanitaires menées par le HCR pour sauver la vie de millions de réfugiés et de personnes déplacées est devenu une question de la plus haute importance en tant que préalable à la paix et la stabilité.

Nous sommes persuadés que sous sa direction, les activités du HCR continueront de prendre de l'ampleur. Les initiatives du Haut Commissaire –renforcement du HCR en tant qu'institution multinationale; proposition des « 4-R » dans les situations d'après conflit, à savoir le rapatriement, la réinsertion, le redressement et la reconstruction; approches nouvelles du développement par l'intégration locale; nouvel agenda de protection; et la Convention Plus 2004 du HCR – méritent d'être mises en oeuvre.

La protection des réfugiés et la recherche de solutions durables à leur sort sont un impératif humanitaire. Il s'agit aussi, essentiellement, de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. La persécution et les conflits créent des réfugiés. En même temps, les problèmes de réfugiés non réglés peuvent en eux-mêmes devenir une source de conflit et d'instabilité. Il est donc vital que la communauté internationale appuie le HCR dans ses efforts visant à trouver des solutions durables au problème des réfugiés et des autres personnes dont elle s'occupe.

Enfin, je voudrais rappeler le plein soutien que nous apportons à M. Ruud Lubbers et lui adresser nos

meilleurs vœux de succès dans son mandat, ainsi prorogé, de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je m'exprime au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Nous voudrions exprimer notre satisfaction au sujet de la prorogation de deux ans du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, M. Ruud Lubbers.

Le mandat de M. Lubbers a commencé le 1er janvier 2001. Depuis presque trois ans maintenant, il a déployé avec dévouement et habileté des efforts très louables à la tête d'une institution des Nations Unies dont les travaux sont d'une importance cruciale. C'est la raison pour laquelle nous saluons la décision du Secrétaire général et nous nous en félicitons. Nous voudrions indiquer à M. Ruud Lubbers qu'il peut compter sur la pleine collaboration de notre groupe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M. Stagno Ugarte** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'appuyer la prorogation, pour une nouvelle période de deux ans, du mandat de M. Ruud Lubbers en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Comme c'est la première fois que je prends la parole devant cette Assemblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous sommes convaincus que grâce à votre éminente carrière professionnelle et à votre riche expérience, les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale seront menés à bien.

Notre région considère que le caractère purement humanitaire et apolitique de la fonction de Haut

Commissaire pour les réfugiés revêt une importance fondamentale s'agissant d'apporter une protection internationale aux réfugiés et de rechercher un règlement permanent de leurs problèmes. Nous rappelons que ce règlement passe principalement par le rapatriement volontaire en tant que solution privilégiée. Nous savons qu'il faut mener une action internationale concertée en faveur des réfugiés. À cet égard, nous affirmons que la protection internationale est une tâche dynamique et pragmatique, menée en coopération avec les États et d'autres partenaires pour, notamment, faciliter et encourager l'acceptation, l'accueil et le traitement des réfugiés et rechercher des solutions durables pour leur protection.

Ce défi a été relevé ces dernières années grâce aux compétences de chef de file dont a fait preuve M. Lubbers dans l'accomplissement de son mandat. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la prorogation de son mandat afin qu'il puisse poursuivre ses activités relatives à la protection internationale des réfugiés et à la fourniture de secours matériels ainsi qu'à la recherche de solutions permanentes à leurs problèmes. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes continuera à suivre de près les activités de M. Lubbers au cours du prochain mandat et à appuyer ses activités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Rwanda, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

**M. Kamanzi** (Rwanda) : Au nom du Groupe africain que le Rwanda a l'honneur de présider au cours de ce mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Ruud Lubbers à l'occasion de l'extension de son mandat par le Secrétaire général de l'ONU pour les deux ans à venir à la tête du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nul doute que M. Ruud Lubbers continuera à user de ses capacités et de son engagement personnel au service de la communauté internationale, pour résoudre les épineux problèmes des réfugiés que notre continent a le malheur de compter par plusieurs milliers. Nous lui souhaitons plein succès et lui assurons le soutien total du continent africain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'assemblée a ainsi achevé son examen du point 16 d) de l'ordre du jour.

**Point 60 de l'ordre du jour et point 10 de l'ordre du jour (suite)**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Rapport du Secrétaire général (A/58/323)**

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale son rapport sur l'activité de l'Organisation à sa 7e séance plénière le 23 septembre 2003.

**M. Bennouna** (Maroc) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole à l'ouverture de ce débat essentiel au cours de la cinquante-huitième session sur les questions de développement et, notamment, la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous, au Groupe des 77 et la Chine, savons que vous accordez une importance considérable à la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Avant d'aborder le fond du débat, je voudrais adresser nos remerciements les plus sincères au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rapport extrêmement important et structuré qu'il nous a présenté à l'ouverture de la présente session et qui nous informe sur les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire et sur ce qu'il faut encore entreprendre pour être à la hauteur des objectifs fixés.

Au moment où la communauté internationale s'attendait à une accélération de la mise en oeuvre des engagements respectifs des États Membres en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, de nouvelles menaces ont malheureusement surgi, compromettant ainsi le climat international de coopération et de consensus, indispensable pour l'aboutissement de la paix et du développement durables.

Il convient donc de restaurer le climat international de coopération et de consensus qui est l'objectif primordial qui devrait guider notre action multilatérale collective afin de préserver la crédibilité et de renforcer l'efficacité de notre Organisation universelle.

L'engagement responsable et sans réserve de la communauté internationale, et particulièrement des pays les plus développés, dans une coopération solide et fructueuse, pour un développement soutenu qui vise le bien-être commun, demeure l'élément vital qui ne peut que renforcer davantage la confiance dans le système des Nations Unies en cette conjoncture difficile.

Nous avons noté les progrès considérables qui ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration et lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui se sont tenues depuis 2000.

Toutefois, les projections pour le continent africain demeurent, malheureusement, une source de préoccupation. En effet, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté diminuera probablement dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Afrique, où les taux de croissance projetés ne permettront pas d'endiguer la progression de la pauvreté, et donc d'atteindre les objectifs de développement durable. Ce développement est un processus conditionné par un certain nombre de facteurs, et particulièrement par le renforcement du financement du développement, à savoir l'allègement du fardeau de la dette et l'augmentation de l'aide publique au développement, ainsi que par la réussite des négociations commerciales menées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Nous sommes de l'avis de M. Kofi Annan qu'un commerce international renforcé, équilibré, équitable demeure l'un des moyens d'aider les pays les plus pauvres à lutter contre la faim et la pauvreté et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Déclaration de Doha avait demandé que le développement et les intérêts des plus démunis soient au centre des négociations commerciales. Les discussions qui s'en sont suivies au sein de l'OMC à Genève n'ont malheureusement pas permis de donner un contenu concret à la Déclaration de Doha. L'échec des négociations, car il faut bien parler d'échecs, les négociations de Cancún devraient nous inciter à redoubler d'effort pour parvenir, dans un proche avenir, à des résultats satisfaisants afin de redonner confiance au pays en développement ainsi qu'un signal positif à l'économie mondiale. J'ai parlé d'échecs de

Cancún, mais d'autre disent aussi que les pays en développement ont montré une grande solidarité à Cancún, ce qui a permis de ne pas accepter n'importe quel compromis proposé.

Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, prévu à la fin de ce mois, devrait, en tant que mécanisme de coordination et de suivi au niveau mondial, nous permettre un examen cohérent de la mise en oeuvre des engagements de Monterrey ainsi qu'une évaluation des progrès réalisés.

L'action de l'Organisation des Nations Unies pour accélérer la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey devra nécessairement être accompagnée d'une collaboration accrue de la part des autres parties prenantes, à savoir les institutions financières internationales de Bretton Woods, l'OMC, le secteur privé et la société civile. Le développement durable nécessite également la garantie d'une sécurité alimentaire, et un niveau de santé et d'éducation adéquat.

Nous nous félicitons que les Nations Unies aient entrepris tous les efforts en vue d'améliorer l'accès à l'alimentation et aux soins médicaux, tout en encourageant une coopération multilatérale accrue, appuyée notamment par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en vue d'aider les pays en développement à élaborer, adapter et renforcer leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole.

L'approbation par les institutions de Bretton Woods et du système des Nations Unies d'une stratégie de fond visant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est un engagement qui devrait contribuer, à l'accomplissement des priorités nationales des pays en développement.

Ainsi que nous l'avons dit depuis le début de cette année, tout au long de notre présidence du Groupe des 77, il nous faut des indicateurs au niveau national et international, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes en train de mettre au point ces indicateurs.

Action 21 et le Plan d'application de Johannesburg sont un répertoire d'engagements dans le domaine du développement durable. Ils nécessitent que des mesures pratiques évidemment interviennent pour la mise en oeuvre. C'est ainsi que cette année, la

onzième session de la Commission du développement durable a réussi enfin à définir un programme pluriannuel, qui va de 2004 à 2017, pour préserver l'élan qui a été créé à Johannesburg. Le Groupe des 77 a contribué de façon très décisive à l'élaboration de ce programme pluriannuel. Nous espérons que ce programme va renforcer le processus d'application et du suivi du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable.

De même, à l'intérieur de la Commission du développement durable, un programme de travail pluriannuel va permettre d'évaluer tous les thèmes et questions transversales qui ont été identifiés par le Plan d'application de Johannesburg en vue de rechercher les lacunes dans la mise en oeuvre et de prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier. Le Groupe des 77 a veillé, lors de la onzième session de la Commission du développement durable, à ce que ce programme préserve l'intégralité des engagements du Sommet mondial pour le développement durable et assure un traitement équitable de tous les modules thématiques qui ont été identifiés. En adoptant ce Programme de travail pluriannuel, la communauté internationale dispose désormais de ce qu'on peut appeler une Feuille de route dans la voie de la mise en oeuvre des objectifs du développement durable.

Je voudrais aussi rappeler que les questions de l'eau, de l'assainissement, de l'habitat feront l'objet, l'année prochaine, d'un examen approfondi au sein de la Commission. Nous souhaitons que le lancement du programme pluriannuel, à travers l'examen de ces questions, soit une réussite, inspire confiance et démontre une volonté réelle pour concrétiser des objectifs du développement durable.

Comme les Membres le savent, la réforme de l'ONU a été probablement et sera le thème dominant de cette session. Notre groupe est convaincu qu'une réforme des institutions multilatérales est plus que jamais nécessaire pour que notre Organisation puisse s'adapter aux nouveaux problèmes et situations qu'affronte le monde. La réforme n'est pas une fin en soi. Elle a pour objectif de renforcer la coopération internationale, et surtout la mise en oeuvre des engagements qui ont été pris lors des conférences et sommets des Nations Unies en vue de permettre aux pays en développement, et particulièrement aux pays les moins avancés, de réaliser leurs objectifs, les Objectifs du Millénaire pour le développement, pour le bien-être économique et social de leurs peuples.

En juin 2003, l'Assemblée a adopté une résolution très importante à l'adoption de laquelle nous avons beaucoup contribué avec les autres groupes. Il s'agit de la résolution sur le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Ce texte a réaffirmé la volonté d'appliquer et de respecter les engagements pris et de placer la réalisation des objectifs du développement fixés par les Nations Unies au centre des politiques de développement et de coopération. Comme les Membres le savent, l'objectif numéro huit, sur les moyens de mise en oeuvre, a été reconnu comme le centre pour permettre précisément la mise en oeuvre des sept premiers objectifs. Nous disposons maintenant d'un cadre avec cette résolution, et nous devons travailler tous ensemble pour lui donner un contenu concret.

Le second aspect essentiel de la résolution adoptée en juin est de prévoir la tenue d'un sommet mondial sur le développement en 2005. Je crois qu'il est temps de commencer la préparation de ce sommet dès maintenant. Et en tous cas l'Assemblée trouvera dans le Groupe des 77 le soutien le plus total pour la préparation et, nous espérons, la réussite de cette rencontre très importante pour des millions, si ce n'est des milliards de personnes.

Pour terminer, je voudrais rappeler, au nom de notre Groupe que l'ONU est porteuse d'un message éthique et universel inscrit dans les buts et principes énoncés dans la Charte et que toute réforme institutionnelle pour plus d'efficacité doit maintenir et renforcer. C'est cela le défi que nous devrions relever ensemble au travers d'une action collective concertée, où toutes les nations, grandes et petites, doivent assumer leur part de responsabilité afin que les générations futures soient préservées du fléau de la guerre et des affres de la misère et de l'analphabétisme.

**M. Spatafora** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion – Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie souscrivent à cette déclaration.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport important et exhaustif et de son allocution lors du débat général. Notre programme de travail est élaboré autour de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). L'Union européenne souscrit

pleinement aux principes et objectifs qui y sont énoncés. Nous accordons la même importance à tous ses éléments, notamment la paix et la sécurité; le développement et les droits de l'homme; la démocratie et la bonne gouvernance. Le rapport du Secrétaire général fait état des progrès qui ont été réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il souligne les nouveaux défis et les domaines dans lesquels les progrès sont insuffisants. Il expose les questions fondamentales sur lesquelles nous devons nous pencher.

L'approche de l'Union européenne repose sur notre profond attachement à un véritable multilatéralisme et à une action collective pour relever les défis mondiaux auxquels nous faisons tous face. La stratégie européenne en matière de sécurité, sur laquelle nous travaillons, souligne cet attachement à un véritable multilatéralisme. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies est et doit demeurer l'enceinte de la coopération internationale et l'instrument nécessaire de l'action commune au niveau mondial. Par conséquent, nous acceptons notre responsabilité commune à veiller à ce que l'ONU soit aussi efficace que nécessaire dans la poursuite de ces objectifs. L'initiative lancée par le Secrétaire général pour réformer et renforcer l'Organisation est dans notre intérêt commun et un engagement que partagent tous les États Membres des Nations Unies.

Nous lançons un appel aux États Membres pour qu'ils fassent preuve de volonté politique, de pragmatisme et d'imagination dans cette entreprise. Nous devons relever les défis importants que le Secrétaire général a soulignés et répondre aux plus grandes questions qu'ils soulèvent pour le système international. Par exemple, nous reconnaissons que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes et mécanismes principaux de l'ONU ont besoin d'une réforme.

Nous sommes conscients que ces questions sont complexes. Trouver les bonnes réponses nécessite que notre action soit renforcée et plus ciblée. À cet égard, nous appuyons également la proposition du Secrétaire général d'inviter des personnalités éminentes pour examiner les défis auxquels nous faisons face et les mesures qui seraient nécessaires pour les relever. Nous attendons avec intérêt de recevoir les recommandations du Secrétaire général en 2004, qui reposent sur les travaux de ce groupe de travail sur tous les aspects de

la Déclaration du Millénaire, dont il a fait mention dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation.

Mais nous ne devons pas remettre à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Nous devons agir en faveur de la réforme cette année, à la présente session de l'Assemblée. Pendant cette session, l'Assemblée générale devrait se pencher en particulier sur la question de la mise en place d'un examen unique du budget ordinaire de l'ONU en application de la résolution de l'année dernière relative à la réforme.

Nous applaudissons vivement aux progrès déjà enregistrés, sous la direction du Secrétaire général, pour réformer le Secrétariat, les institutions des Nations Unies et les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Mais il reste encore à faire. Nous continuerons d'appuyer ce travail. Nous sommes prêts à prendre une part active au processus de réforme.

En effet, les États Membres eux-mêmes doivent faire davantage pour réformer, renforcer et rendre plus efficaces les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons des initiatives lancées par le Président pour revitaliser l'Assemblée. Nous appuyerons pleinement ses efforts. Comme lui, nous voulons que le travail de l'Assemblée soit plus ciblé et plus tourné vers l'action et qu'il ait un plus grand impact politique dans le débat mondial. Comme l'a dit le Président, il est dans notre plus grand intérêt de

« montrer à travers nos actes que l'Assemblée générale a la capacité mais aussi la volonté politique d'aborder et de régler de façon constructive les problèmes complexes du monde et de combler le fossé qui existe entre les objectifs convenus et les ressources nécessaires à leur réalisation. ... En tant que superviseur et organe de décision, [l'Assemblée] est tenue d'indiquer la direction à suivre afin de garantir la cohésion du système ». (A/58/PV.7, p. 1)

Même si nous nous félicitons des récentes améliorations dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui devraient être davantage développées, une réforme plus globale qui le rendrait plus représentatif, plus efficace et plus démocratique est nécessaire. Dans le même esprit, nous devons renforcer le rôle de coordinateur du Conseil économique et social dans tout le système des Nations Unies. Dans ce but, nous devons agir maintenant, sur les conclusions

de l'Assemblée générale, pour la mise en oeuvre et le suivi d'une manière intégrée des résultats des grands sommets et conférences des Nations Unies. À cet égard, je souscris pleinement avec ce qui a été dit par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous devons continuer de réfléchir sur les propositions et les idées du Président du Conseil économique et social. Nous devons réfléchir, entre autres choses, à la manière dont nous pouvons améliorer la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, en nous servant des initiatives récentes comme base afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies.

Dans le suivi de l'intégralité des éléments de la Déclaration du Millénaire, nous devons reconnaître qu'il s'agit d'éléments entièrement reliés d'un même programme. Par exemple, le développement ne peut prospérer sans la paix et la sécurité, et vice versa. En fait, notre programme de développement doit être mieux lié à la prévention des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix, pour soutenir le développement économique et social. Notre tâche n'est pas de s'attaquer à ce que l'on appelle des menaces directes ou indirectes à la sécurité mais de les gérer toutes aussi efficacement que possible.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Union européenne va jouer pleinement son rôle afin de parvenir à davantage d'efficacité dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Nous oeuvrerons en ce sens au sein de l'Organisation des Nations Unies, avec d'autres organisations et avec tous nos partenaires. Nous nous emploierons à bâtir sur les fondements de la déclaration conjointe sur la coopération en matière de gestion des crises que l'Union européenne et l'ONU ont récemment signée.

Nous devons également répondre à de nouvelles menaces. La prolifération d'armes de destruction massive et le terrorisme représentent des menaces fondamentales à la paix et à la sécurité internationales. Nous partageons pleinement le point de vue exprimé par le Secrétaire général sur l'importance de disposer d'instruments internationaux pour aborder ce problème, et la nécessité de garantir une adhésion universelle et une pleine conformité aux conditions dictées par ces instruments. À cet égard, nous allons poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive.

La Déclaration du Millénaire fournit un ordre du jour explicite pour le développement, qui a été renforcé par les Objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats des Sommets des Nations Unies à Monterrey et Johannesburg. Nous devons maintenir, dans un esprit de partenariat, nos efforts conjoints en vue de la mise en oeuvre des buts et objectifs énoncés dans ces textes, et respecter les calendriers clairs auxquels nous avons souscrit. L'Union européenne reste absolument décidée à tenir ses engagements en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ceci exigera un surcroît d'efforts, par exemple pour lutter contre le terrible fléau du VIH/sida ou créer les conditions d'une gestion durable de l'environnement, mais aussi pour parvenir à une conclusion réussie de la série de pourparlers de Doha sur le développement. Dans cette optique, l'Afrique reste au coeur des engagements de l'Union européenne. Nous appuyons vigoureusement les principes et objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

L'Union européenne reste pleinement engagée dans ses efforts pour tenir ses engagements en matière de financement du développement pris à Monterrey, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous attendons avec un vif intérêt le dialogue de haut niveau sur ce sujet, qui doit avoir lieu dans le courant du mois.

Nous devons continuer à oeuvrer avec la même vigueur pour le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La meilleure garantie de la protection de ces valeurs passe par un multilatéralisme authentique. L'Union européenne considère que des éléments relatifs à la primauté du droit doivent être inclus, dans la mesure du possible, dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, nous appuyons le renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine de la primauté du droit. Nous devons rendre l'action de l'ONU aussi efficace que possible en soutenant et en renforçant les efforts du Haut Commissaire aux droits de l'homme et de la Commission des droits de l'homme. Au nom de l'Union européenne, je me permets de rendre à nouveau hommage au dévouement et à l'esprit de sacrifice de Sergio Vieira de Mello et des autres membres du personnel des Nations Unies qui ont été assassinés. Nous devons focaliser les moyens de tous les organes du système des Nations Unies sur la

protection des civils et enfants affectés par les conflits armés, et sur les droits des femmes.

Les questions que j'ai soulevées représentent d'énormes défis pour l'ONU et ses États Membres. Les activités se poursuivront simultanément sur plusieurs fronts. L'Union européenne compte y apporter une contribution active.

Nous nous réjouissons à la perspective d'une importante initiative prévue pour 2005 dans le but de passer en revue les progrès accomplis et de prendre de nouvelles décisions. Cet événement doit donner une nouvelle impulsion politique à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et lors des grands sommets des Nations Unies. Nous comptons sur le Secrétaire général pour qu'il soumette de nouvelles propositions à l'Assemblée l'année prochaine concernant la structure de cette initiative.

Entre-temps, allons de l'avant en prenant de nouvelles mesures et menons des réformes là où existe un terrain d'entente où nous pouvons bâtir progressivement. Concentrons-nous sur la mise en oeuvre des engagements auxquels nous avons tous souscrit. Restons unis dans la réalisation des aspirations ambitieuses contenues dans la Déclaration du Millénaire.

**M. Benmehidi (Algérie) :** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, mes sincères félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que, grâce à votre expérience, votre compétence et votre dévouement, vous parviendrez à vous acquitter avec succès du difficile mandat dont vous avez la charge. Vous pouvez, en tout cas, compter entièrement sur ma délégation pour coopérer à la conduite fructueuse des travaux de cette session.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de ses excellents rapports sur l'activité de l'Organisation et sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée en décembre 2000 par l'Organisation des Nations Unies, et m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le présent débat nous donne l'occasion de faire le point sur ce qui a été entrepris dans les différents domaines d'activité de l'Organisation durant l'année écoulée et sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés, au cours des trois dernières années, dans la



mise en oeuvre des engagements pris en vertu des différents chapitres de la Déclaration du Millénaire.

La lecture attentive de ces deux rapports et l'analyse lucide du bilan qu'ils dressent des réalisations accomplies, et de celles qui doivent l'être, nous conduisent à conclure que la nécessité d'une Organisation forte et efficace est plus urgente que jamais, tant il est évident que l'on ne parviendra pas à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire si l'on ne réussit pas le pari de mener à terme le processus de réforme radicale dont notre Organisation a impérativement besoin.

L'ampleur et la diversité des activités de l'Organisation dont il est fait état de manière exhaustive dans ces deux rapports et le temps assez limité qui nous est imparti dans le cadre de ce débat ne nous permettent pas, à l'évidence, d'aborder dans le détail l'ensemble de ces activités. Sachant que nous aurons l'occasion de traiter dans les prochaines semaines, au sein de cette auguste Assemblée, de points extrêmement importants tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la réforme de l'ONU, la coordination de l'aide humanitaire, la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, et autres questions touchant au développement, à la paix et la sécurité internationales, je me limiterai donc à faire état de nos commentaires préliminaires sur un des aspects les plus saillants du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire, ayant trait à son initiative consistant à engager des réformes institutionnelles radicales et son appel lancé à chaque État Membre de s'efforcer de parvenir à un accord sur cette question à titre de priorité nationale; appel réitéré dans son intervention au cours du débat général.

L'action que mène l'ONU pour relever les défis que posent notamment la mondialisation et la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire pose l'importante question de savoir si les moyens dont elle dispose sont à la mesure de ses ambitions et si ses structures, ses mécanismes et ses méthodes d'action sont adaptées à la nature des défis auxquels elle fait face aujourd'hui. La tâche est immense et complexe, car il faudrait à la fois maîtriser les effets de la mondialisation, réduire la misère, la pauvreté et les inégalités, éradiquer les maladies dont notamment le sida, favoriser le développement économique et social et l'élévation du niveau de vie,

prévenir et circonscrire les menaces, à la fois nouvelles et anciennes, contre la paix et la sécurité internationales dont notamment le terrorisme, et régler les problèmes qui se posent dans divers domaines – humanitaire, environnemental, et des droits de l'homme.

À cet égard, ma délégation se félicite que le Secrétaire général, dans son rapport sur le suivi de la Déclaration du Millénaire, ait affirmé que le terrorisme est une violation des droits fondamentaux de l'homme et doit être combattu en tant que tel. La réussite de ce pari suppose, à l'évidence, que soit renforcée la capacité d'action collective de la communauté internationale. En tant que seule institution à vocation mondiale et à composition universelle, l'ONU représente le cadre idoine et irremplaçable pour toute action collective et solidaire de la communauté internationale dans son ensemble. Elle est, néanmoins, aujourd'hui plus que jamais, appelée à faire sa mue, à s'adapter aux exigences d'un monde en perpétuel changement et à mener à terme, de manière résolue et déterminée, le processus de réforme en cours.

Au cours du débat général de ces deux dernières semaines, l'écrasante majorité des États Membres a renouvelé son attachement au multilatéralisme et souligné avec force la nécessité de donner suite aux engagements contenus dans le chapitre VIII de la Déclaration du Millénaire portant sur le renforcement de l'ONU.

La mise en oeuvre effective des réformes est absolument nécessaire si l'on veut que l'ONU devienne une organisation plus efficace, plus cohérente et plus dynamique et continue à jouer le rôle de catalyseur du changement et à servir d'enceinte au dialogue et à l'action concrète.

Le climat de coopération et de consensus qui avait prévalu à la suite des tragiques attentats terroristes du 11 septembre 2001 a été malheureusement gravement compromis par la crise qu'a connue notre Organisation au début de cette année. De profondes divisions au sein de la communauté internationale se sont, en effet, produites qui ont jeté le doute sur l'efficacité, l'utilité et la crédibilité du système de sécurité collective tel que défini dans la Charte. Nous avons toutefois grand espoir - maintenant que le Conseil de sécurité semble avoir retrouvé son unanimité et son unité de vision et que le rôle central de l'ONU dans l'Iraq d'après-guerre

est non seulement plus reconnu mais souhaité par tous - que les Nations Unies sortent grandies de l'épreuve qu'elles ont traversée.

De ce point de vue, nous souscrivons à l'idée émise par le Secrétaire général dans son rapport sur le suivi de la Déclaration du Millénaire que « la grande force de l'Organisation demeure sa légitimité, ancrée dans les principes fondamentaux du droit international acceptés par tous les États et exprimés dans les décisions d'une Organisation qui représente la communauté internationale dans son ensemble ».

Le multilatéralisme dont le système des Nations Unies constitue le socle devra être préservé et renforcé si l'on veut assurer une conduite effective et crédible des affaires internationales. Dans cette optique, nous estimons que les décisions du Conseil de sécurité bénéficieraient de plus d'appui si cet organe était perçu comme plus représentatif. Un Conseil de sécurité élargi et réformé serait plus à même d'accroître la confiance entre celui-ci et les autres membres de la communauté internationale qui verraient ainsi ses intérêts suffisamment représentés par les membres du Conseil et ses décisions seraient ainsi plus rigoureusement respectées. Après les longs et routiniers débats de ces 10 dernières années sur la réforme du Conseil de sécurité, qui n'ont malheureusement pas été concluants, le temps est venu - comme le suggère le Secrétaire général - de réinscrire ce débat dans le cadre d'une réforme radicale, qui engloberait également la revitalisation de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, ou mieux encore du rôle de l'ONU dans son ensemble concernant les affaires économiques et sociales et ses relations avec les institutions de Bretton Woods, et le réexamen du rôle du Conseil de tutelle à la lumière des nouveaux types de responsabilité conférées à l'ONU par ses États Membres au cours des dernières années.

Partageant l'analyse et comprenant les motivations qui sous-tendent cette approche, ma délégation ne peut, à ce stade, que se féliciter de cette initiative. Il est cependant important de souligner que le mécanisme proposé consistant à mettre en place un groupe de personnalités éminentes pour étudier cette importante et sensible question et formuler des recommandations en vue de réformes institutionnelles radicales devra obéir à un certain nombre de conditions nécessaires pour que ce groupe puisse bénéficier de la confiance et de l'appui de l'ensemble des États

Membres. Il convient, tout d'abord, que le choix de ces éminentes personnalités reflète la représentation géographique la plus large possible et réponde aux conditions indispensables d'intégrité, de compétence et de neutralité.

De ce point de vue, une connaissance aigüe de l'Organisation et de son fonctionnement constitue une exigence qu'il serait malvenu de minimiser ou d'ignorer. Il faut, également, que, d'une manière ou d'une autre, les États Membres soient associés à la définition du mandat, et qu'ils soient consultés et sollicités par les membres du groupe pour donner leurs vues, étant entendu que, de toute manière, le rapport du Secrétaire général contenant les conclusions et recommandations de ce groupe sera présenté à l'Assemblée générale pour examen et décision.

Il s'agit là de conditions indispensables si l'on veut respecter à la fois la procédure en vigueur et la pratique établie en la matière au sein de l'Organisation, conditions qui ne sauraient, par ailleurs, que renforcer la crédibilité du groupe et témoigner du soutien dont il bénéficiera de la part des États Membres.

**M. De Rivero (Pérou)** (*parle en espagnol*) : En tant que coordinateur du Groupe de Rio, je fais la déclaration suivante au nom de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de l'Équateur, de la Colombie, de Costa Rica, du Chili, d'El Salvador, du Guyana, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay, du Panama, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela, qui sont tous pays membres du principal mécanisme de coordination politique de l'Amérique latine.

Nous félicitons le Secrétaire général pour le rapport sincère qu'il nous a présenté sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Groupe de Rio souscrit à son diagnostic, ses préoccupations et ses propositions.

Le Groupe de Rio est fermement convaincu que l'ordre international qui doit régner dans le monde doit reposer sur le multilatéralisme et sur le respect du droit international. Cela suppose impérativement le renforcement du système des Nations Unies et la consolidation de règles juridiques claires et prévisibles permettant d'agir avec vigueur, efficacité et dans la légitimité devant les menaces et les défis qui se présentent en matière de paix et sécurité internationales, et de développement.

À cet égard, nous souscrivons pleinement à la teneur du rapport du Secrétaire général dont je voudrais préciser certains points. Premièrement, la nécessité d'une réforme rapide et urgente de l'Organisation. Cette réforme doit s'appuyer sur la Charte de San Francisco, qui conserve sa valeur universelle, et doit porter en priorité sur les organes principaux de l'Organisation et sur leurs interactions. La réforme du Conseil de sécurité doit porter sur sa composition, ses procédures de prise de décision et ses méthodes de travail.

Il faut procéder à une réorganisation immédiate des méthodes et programme de travail de l'Assemblée générale. En effet, en tant qu'organe le plus démocratique du système, elle doit pouvoir retrouver son rôle central d'enquête universelle et politique pour l'examen des questions et préoccupations importantes pour la communauté internationale, que celles-ci soient liées à des questions de paix ou de sécurité internationales ou de développement économique et social. Il faut en outre veiller à ce que les décisions de l'Assemblée générale soient appliquées.

Le Conseil économique et social doit être rationalisé et doté de meilleures compétences pour lui permettre d'agir efficacement pour la promotion du développement et d'une mondialisation inclusive. Comme l'a dit le Secrétaire général, il faut pour ce faire repenser la relation entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et obtenir une meilleure participation des pays en développement au processus de prise de décisions économiques à l'échelle mondiale. Le Secrétariat doit continuer de s'améliorer sur les plans de la gestion, de la fiabilité et de ses relations avec les États Membres. Il faut par ailleurs assurer une meilleure coordination entre les divers organes.

Deuxièmement, le Groupe de Rio souscrit également à la proposition tendant à garantir une plus grande interaction entre l'ONU et la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales et le secteur privé. L'ONU ne peut pas se permettre d'ignorer ces nouveaux acteurs qui jouent un rôle de plus en plus important dans le système international et pèsent de plus en plus lourd dans le développement de nos pays. Nous attendons, par conséquent, avec intérêt les recommandations que formulera le groupe de haut niveau constitué par le Secrétaire général pour analyser les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

Troisièmement, le Groupe de Rio prend note avec préoccupation des observations faites par le Secrétaire général dans son rapport et selon lesquelles, dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, on court le risque de perdre de vue certaines des plus grandes réalisations des 10 dernières années. Le Groupe de Rio en appelle donc à tous les États pour qu'ils redoublent d'efforts en matière de promotion de la démocratie et du plein respect des droits de l'homme.

Quatrièmement, le Groupe de Rio estime que les questions et les préoccupations relatives à la paix et à la sécurité internationales ne devraient pas occulter ni reléguer à l'arrière plan les importants défis auxquels nous sommes confrontés en matière de développement durable.

La communauté internationale n'a pas seulement la responsabilité, mais aussi l'obligation d'agir avec détermination face à la prolifération des armes de destruction massive, au trafic illicite des armes légères, au terrorisme, à la criminalité internationale et au trafic des stupéfiants, tout en surmontant les injustices qui se sont fait jour dans la lutte contre ces fléaux et les autres menaces contemporaines.

Mais la communauté internationale a aussi le devoir politique et moral de s'attaquer énergiquement à la pauvreté, qu'elle se manifeste par l'exclusion sociale ou par le chômage. Nous ne devons pas oublier que la misère, la faim et la pauvreté sont à l'origine de nombre des crises actuelles.

Le Groupe de Rio est déterminé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, il s'inquiète de l'insuffisance des progrès réalisés à cet égard, voire des reculs enregistrés concernant certains des objectifs les plus fondamentaux, comme par exemple la réduction de la pauvreté. Les pays industrialisés, tout comme les pays en développement, ont la responsabilité d'honorer les engagements pris à l'égard de la réalisation de ces objectifs et nous devons redoubler d'efforts à cette fin.

Les pays industrialisés doivent remplir leurs promesses en ce qui concerne la coopération au développement, ainsi que la hausse des investissements publics et privés, nationaux et étrangers, de sorte que les pays d'Amérique latine et les autres pays en développement parviennent à un taux de croissance durable et suffisant pour réduire la pauvreté et créer des emplois. Il est indispensable à cette fin, et pour

accélérer la mise en oeuvre du Programme de Doha pour le développement, d'assouplir les mécanismes de transfert des technologies et d'appliquer le Consensus de Monterrey.

En mai dernier, à Cuzco, les Présidents des pays membres du Groupe de Rio sont convenus qu'il était temps de créer des mécanismes financiers novateurs permettant de soutenir les efforts déployés par nos pays pour renforcer la gouvernance démocratique, réduire la pauvreté, répondre immédiatement aux attentes sociales concernant l'emploi et la hausse des revenus tout en favorisant une croissance durable dans les domaines économique et social.

Les experts du Groupe de Rio ont formulé des propositions spécifiques à cet égard qui seront bientôt examinées par nos ministres de l'économie et des finances. Ces initiatives prévoient, entre autres, la création d'institutions régionales chargées des investissements dans l'infrastructure, une meilleure gestion budgétaire grâce à la reformulation des objectifs budgétaires, la réduction du service de la dette grâce à l'élaboration de nouveaux titres de créance, comme par exemple les bons du trésor indexés, et la création d'un organe de tutelle régional pour l'Amérique latine, chargé des investissements privés dans le développement des infrastructures publiques.

Le Groupe de Rio estime que la création de ces mécanismes financiers novateurs mérite la plus grande attention de la part de la communauté internationale, notamment des pays industrialisés, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions financières, régionales et internationales.

Pour terminer, je voudrais préciser que le Groupe de Rio accepte le défi lancé par le Secrétaire général de réaliser, d'ici à 2005, une réforme complète de l'ONU et de procéder à l'évaluation, au plus haut niveau politique, des progrès, des reculs et des carences enregistrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

**M. Hosseinian** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents et remercier le Secrétaire général des rapports préparés au titre de ce point de l'ordre du jour ainsi que de l'allocution qu'il a prononcée lors du débat général.

Je voudrais aussi rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour la fermeté et les qualités de dirigeant dont il fait preuve à la tête de l'Organisation, et pour sa persistance dans la recherche de solutions pratiques et novatrices. À cet égard, nous sommes favorables à sa proposition d'inviter un groupe de personnalités éminentes à analyser les problèmes qui se posent à l'Organisation et à proposer des réponses nouvelles. Nous sommes persuadés que la composition de ce groupe ainsi que la personne qui sera désignée à sa tête refléteront véritablement la composition de l'Organisation.

Nous nous accordons à penser avec le Secrétaire général qu'en matière de paix et de sécurité, l'année écoulée a été éprouvante pour l'Organisation des Nations Unies et que la guerre en Iraq a sérieusement mis à l'épreuve le principe de sécurité collective et la résistance de l'Organisation. En fait, jamais peut-être depuis sa création, la pertinence de l'Organisation des Nations Unies n'a été si ouvertement remise en cause, ainsi que son utilité. Mais ce défi a lui aussi donné lieu à des perspectives sombres, présentant l'Organisation comme étant moribonde et sur le point de subir le sort de la Société des Nations.

Les récents développements en Iraq montrent clairement que les Nations Unies ont eu raison de résister et de s'opposer à l'invasion unilatérale et injustifiée d'un État Membre. Dans son allocution d'ouverture à l'Assemblée générale, le mois dernier, le Secrétaire général a été plus explicite en indiquant que le recours à la force, de façon unilatérale et préventive, représente un défi fondamental aux principes sur lesquels, quoique imparfaitement, la paix et la stabilité mondiale sont basées depuis 58 ans.

Il faudrait remédier à la situation résultant de la remise en cause de l'état de droit au niveau international. La reconnaissance du rôle central des Nations Unies dans le transfert rapide de la souveraineté au peuple iraquien constituerait la première mesure requise.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que

« quelle que soit notre opinion des événements de ces derniers mois, il est vital pour nous tous que le résultat soit un Iraq stable et démocratique, en paix sur le plan intérieur et avec ses voisins, et qui contribue à la stabilité dans la région. »  
(A/58/PV.7, p. 3).

Ma délégation note la référence du Secrétaire général au terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive, en tant que questions extrêmement préoccupantes durant l'an dernier. S'agissant du terrorisme, nous sommes heureux qu'il ait souligné dans son rapport la nécessité de tenir compte des causes profondes, telles que la pauvreté et les griefs face à l'injustice, dans des stratégies visant à réduire l'incidence d'actes terroristes. Nous sommes tout à fait d'accord, sir le fait que pour maintenir une coalition mondiale contre le terrorisme, le monde a besoin de progrès sur d'autres fronts de la lutte pour un monde juste et humain.

S'agissant des armes de destruction massive, le Secrétaire général évoque à juste titre la préoccupation de la communauté internationale sur les risques de développement d'armes de destruction massive et leur utilisation éventuelle par des États ou des entités non étatiques. Comme suggéré, la seule approche effective et légitime continue d'être le respect universel et intégral des accords multilatéraux négociés. À cet égard, l'universalité d'instruments sur l'élimination et la non-prolifération d'armes de destruction massive, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques et surtout du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doit se concrétiser.

Notre avis sur le suivi des résultats du Sommet du Millénaire a déjà été présenté par le Représentant permanent du Maroc, qui est intervenu au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais simplement souligner quelques points.

L'impulsion générée par la Conférence internationale sur le financement du développement concernant la réalisation au moins partielle des engagements par la communauté internationale, semble faiblir. Cela affectera les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en général, et de mise en place d'un partenariat mondial en matière de développement en particulier. La récente Conférence de Cancún, qui a traité d'un des éléments les plus importants de ce partenariat, au vu de son incapacité à produire des résultats positifs ainsi que le manque de progrès sur la réforme des institutions financières internationales, imposent une attention urgente à la voix peu entendue des pays en développement dans les institutions commerciales, financières et monétaires ainsi que l'impératif de voir leurs structures réformées en faveur d'une participation

démocratique de ces pays. Les Nations Unies doivent continuer de mener les efforts visant à réaliser cet objectif.

Enfin, ma délégation relève les efforts cités dans le rapport pour assurer une cohérence accrue des pratiques en matière de services d'appui communs, améliorer la gestion des ressources humaines, y compris l'élargissement des programmes d'appui aux carrières et d'apprentissage, soutenir les tendances financières favorables des deux dernières années et accroître la responsabilité, le suivi, l'évaluation et l'audit. Ces efforts collectifs doivent assurer une efficacité accrue au sein de l'Organisation.

En outre, le rapport sur le programme pour d'autres changements, soumis par le Secrétaire général, donne aux États Membres l'occasion d'examiner les résultats du processus de réforme ainsi que les nouvelles propositions.

Tout en réaffirmant que le renforcement de l'efficacité de l'ONU et de son rôle central au plan international est fondamental pour répondre aux défis et opportunités actuels et futurs, nous pensons que d'autres débats constructifs entre les États Membres sont impératifs pour que leurs exigences, préoccupations et priorités, en particulier celles des pays en développement, soient dûment prises en compte.

**M. Aboul-Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord féliciter le Président de son élection à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Je lui souhaite plein succès alors qu'il dirige les travaux de cette session de l'Assemblée dans une conjoncture particulièrement importante.

Le Secrétaire général a eu raison d'indiquer dans l'introduction de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/58/1) au cours de l'an dernier, qu'il existe des perspectives d'avenir sombres pour cette organisation internationale, un diagnostic découlant des crises vécues dans le monde en 2003. Il est nécessaire d'examiner les voies permettant à l'Organisation de répondre aux défis existants. Indépendamment des points que la délégation égyptienne voudrait aborder et sur lesquels elle voudrait faire des commentaires concernant les deux rapports soumis par le Secrétaire général, nous pensons que la vision du Secrétaire général figurant dans son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, et les principaux éléments de la réforme

proposée, qui constituent cette vision, méritent d'être examinés.

L'Organisation des Nations Unies appartient à tous les États, grands et petits. Elle doit répondre aux besoins de la communauté internationale et aux défis existants, tout en tenant compte du facteur de la diversité inhérent au système des Nations Unies à tous les niveaux; d'où la nécessité de faire preuve de souplesse au sein du système en vue de tenir compte de toutes les différences.

Le débat général de la cinquante-huitième session a reflété un large consensus sur la nécessité de réformer le système des Nations Unies sous tous ses aspects, notamment institutionnel et administratif. L'appel à la réforme se fonde sur un élément important, à savoir que l'Organisation n'a jamais connu un défi comme celui d'aujourd'hui. C'est un défi aux principes mêmes de l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans sa déclaration du 23 septembre 2003, il s'agit d'un défi qui concerne le droit unilatéral à recourir à la force de façon préventive au risque de s'écarter du cadre juridique de l'Organisation internationale.

Ce nouveau concept présenté par certains et cette approche soulignée par d'autres concernant la nécessité d'introduire des changements dans le système international multilatéral pour que ce dernier puisse prendre des mesures préventives, représentent une idée philosophique que toute la communauté internationale doit examiner avec soin avant de se lancer dans un type de réforme ou de changement. Le Secrétaire général, dans son allocution du 23 septembre dernier, a proposé la mise en place d'un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes et chargé de quatre tâches. Ce groupe présenterait ensuite son rapport au Secrétaire général avant le début de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, de façon à ce que celui-ci puisse présenter ses recommandations y relatives à la même session.

L'Égypte, pour sa part, appuie cette proposition du Secrétaire général, tout en réaffirmant un certain nombre de points. Premièrement, le groupe doit représenter un large éventail d'opinions correspondant à la diversité du système international multilatéral, du point de vue des cultures, des besoins et de la diversité géographique. Deuxièmement, le mandat et les compétences de ce groupe doivent refléter le caractère intergouvernemental de l'ONU. Troisièmement, dans le

cadre d'initiatives précédentes, des idées ont déjà été formulées relativement à la nécessité de réformer les institutions de l'ONU – notamment par le Secrétaire général lui-même, en 1997 et en 1999, au sujet de ce que l'on appelle l'intervention humanitaire ou encore, le droit de la communauté internationale d'assurer la protection des personnes en cas de violations des droits de l'homme. Étant donné le lien entre ces concepts et le concept de souveraineté de l'État et de sa stabilité, il serait important que le groupe envisagé prenne en considération les efforts déjà déployés dans ces domaines et s'inspire des conclusions auxquelles sont parvenus des comités internationaux qui ont déjà étudié de manière approfondie ces concepts, la possibilité de les appliquer et leurs failles éventuelles. Quatrièmement, il ne faut pas empêcher les pays, les groupes géographiques ou les groupes de négociation divers de présenter leurs propres positions à ce sujet très important pour nous tous.

Il est donc nécessaire, dès le début des travaux de ce groupe, de disposer d'un point de coordination entre le groupe et l'Assemblée générale de façon à ce que les résultats des débats qui vont se tenir lors de la présente session de l'Assemblée générale lui soient communiqués et contribuent ainsi à en enrichir la discussion et la synthèse. Cela permettrait d'éviter de gaspiller inutilement un temps précieux à la cinquante-neuvième session. Nul doute que le Président de l'Assemblée générale peut jouer, à cet égard, un rôle vital et crucial. Je proposerais donc que l'Assemblée générale adopte au cours de la présente session une brève résolution appuyant la proposition faite par le Secrétaire général de mettre en place ce groupe, tout en réaffirmant la vision de cette Assemblée et le consensus de ses membres autour de la nécessité de nouvelles réformes.

Nous sommes en présence de nombreuses propositions de réforme. Certaines propositions ont déjà été faites et n'ont pas vu le jour ou n'ont pas suffisamment été débattues; d'autres propositions nous parviendront et prendront corps au cours de la présente session. Ceci est important et nous concerne tous. Par conséquent, il convient d'aborder cette question de façon globale, sous la forme de propositions dans tous les domaines ou encore sous la forme d'une participation de chacun d'entre nous à la formulation de ces propositions, à leur adoption, à leur approbation, au moins pour certaines d'entre elles. L'objectif est unique : il s'agit d'appuyer, de développer et de

préserver le cadre multilatéral international de façon à pouvoir relever tous les défis et non certains d'entre eux seulement. Par conséquent, réforme n'est pas nécessairement synonyme de changement, de même que le changement ne signifie pas forcément la réforme. Il faut bien en être conscient.

Pour terminer, nous avons grand espoir de voir ce débat aboutir aux résultats escomptés par tous et nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général tendant à tenir en 2005 un dialogue de haut niveau en vue de débattre de l'état d'avancement des Objectifs de la Déclaration du Millénaire et de toutes les propositions auxquelles nous prendrons tous part relativement à cette réforme.

**M. Akinsanya** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation nigériane, féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation, présenté dans le document A/58/1. Nous saluons également la déclaration prononcée par le Secrétaire général au début de la présente session, déclaration très instructive et dans laquelle il a fait des propositions clairvoyantes pour la réforme de notre Organisation.

Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par le distingué représentant du Royaume du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le rapport du Secrétaire général aborde certaines des questions les plus pressantes auxquelles doit faire face l'humanité : le terrorisme, les conflits, les catastrophes naturelles, les questions relatives aux droits de l'homme, la pandémie du VIH/sida, la pauvreté et le développement durable. Le rapport passe non seulement en revue les efforts considérables que déploie notre Organisation pour trouver des solutions constructives et durables à ces problèmes fondamentaux mais il reconnaît également la complexité des tâches auxquelles doit s'atteler l'Organisation.

Il est très préoccupant qu'en dépit des efforts constants déployés pour la paix et la sécurité internationales, les conflits et les guerres soient encore au nombre des problèmes les plus épineux auxquels se heurte l'Organisation. Le Nigéria se félicite des efforts déployés par l'ONU, par le biais du Conseil de sécurité, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si quelques succès remarquables ont été remportés à cet égard, il reste encore beaucoup à

faire pour ramener durablement la paix et la sécurité dans les régions du monde ravagées par les conflits.

Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il consacre, dans l'exercice de ses fonctions, à la diplomatie préventive, au rétablissement de la paix, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix. Dans une certaine mesure, on peut dire que les objectifs de notre Déclaration du Millénaire ont été atteints pour ce qui concerne le règlement des conflits. Par exemple, on a enregistré une diminution du nombre des conflits et une augmentation notable des accords de paix, en particulier en Afrique. Nous saluons donc l'adoption par l'ONU d'une conception globale et multidisciplinaire de la prévention des conflits et de leur règlement.

Conformément à la Déclaration du Millénaire et à la Charte des Nations Unies, les organisations régionales, avec l'aide de l'ONU, adoptent une conception de plus en plus systématique et dynamique du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avec l'instauration d'une coopération institutionnelle dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, la création par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du Mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionale, ainsi que des institutions complémentaires telles que le Parlement de la CEDEAO, le Conseil des anciens et le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix sont autant d'initiatives destinées à institutionnaliser notre stratégie de prévention des conflits. À cet égard, l'ONU – en collaboration active avec la CEDEAO et les pays de l'Union du fleuve Mano – continue de participer aux efforts déployés pour faire face aux problèmes humanitaires, politiques et sécuritaires complexes que connaissent la Guinée, le Libéria la Sierra Leone et récemment, la Guinée-Bissau.

Nous nous félicitons de l'appui continu que l'ONU accorde à l'initiative de la CEDEAO en faveur de la paix, en particulier au Libéria et dans d'autres pays de l'Union du fleuve Mano, convaincus que sans un tel dialogue, les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de la sous-région n'aboutiront pas aux résultats recherchés. Plus précisément, avec le déploiement d'une force d'avant-garde, la CEDEAO a pris un rôle de chef de file dans le rétablissement de la normalité au Libéria. Nous saluons

également les efforts déployés par l'ONU qui a adopté la résolution 1509 (2003) Nous nous engageons à appuyer cette résolution qui établit effectivement la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), et nous exhortons la communauté internationale à fournir les ressources financières et le soutien logistique à la CEDEAO pour améliorer les efforts de paix. Nous notons également avec satisfaction la participation active de l'ONU aux opérations de paix dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste.

Alors que le monde observe le deuxième anniversaire des événements tragiques du 11 septembre 2001, le Nigéria réaffirme sa condamnation du terrorisme international. Tout en appuyant les vues du Secrétaire général, à savoir que les droits de l'homme ne doivent pas être sacrifiés à la lutte contre le terrorisme international, nous pensons également que la pauvreté et les ressentiments à l'égard des injustices sont également liés au terrorisme de façon intrinsèque. Nous nous engageons à coopérer avec d'autres membres de la communauté internationale, par des efforts bilatéraux et multilatéraux, pour lutter contre cette menace sous toutes ses formes.

Comme le Président du Nigéria, S. E. M. Olusegun Obasanjo, l'a déclaré à l'Assemblée générale le 23 septembre, le Nigéria condamne l'attentat terroriste perpétré récemment contre le bureau de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous rappelons également notre appui à la résolution 1502 (2003), sur la protection des civils, du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire dans les zones de conflit. Nous condamnons également, dans les termes les plus fermes, tous les actes de terrorisme, et invitons instamment la communauté internationale à prendre des mesures énergiques pour priver de tout soutien les terroristes et leurs disciples.

Le commerce illicite et le transfert des armes légères reste une source de préoccupation pour la communauté internationale et pour les pays en développement en particulier, car cela contribue aux conflits et à l'instabilité politique. L'accumulation excessive des armes légères et leurs accès facile entravent les efforts de consolidation de la paix et de développement et menacent la sécurité humaine. À cet égard, le moratoire de la CEDEAO sur l'importation,

l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest a constitué un mécanisme utile pour une approche régionale coordonnée et durable de contrôle de cette menace.

Le Nigéria réaffirme son engagement en faveur du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté par la première réunion biennale – tenue en juillet 2003 – des États chargés d'en examiner l'application. Nous exhortons la communauté internationale à contrôler la circulation de ces armes, en particulier vers des acteurs non-étatiques. Nous demandons également que soit élaboré un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre ce trafic illégal.

Si nous notons une diminution progressive de la production et du transfert des mines terrestres, il est néanmoins regrettable que ces mines continuent d'entraver le développement et la sécurité des populations, en particulier dans certains États africains sortant d'un conflit. Nous devrions donc renforcer l'appui de l'ONU aux opérations de déminage, seule façon de limiter cette menace.

La pandémie du VIH/sida continue de constituer un grave défi à nos efforts de développement. Nous apprécions les efforts de l'ONU et la contribution de la communauté internationale dans la lutte contre le fléau du VIH/sida, en particulier en Afrique. Nous approuvons également le plan d'action de l'Union africaine, adopté au sommet extraordinaire des dirigeants africains, dont l'objectif est d'intensifier les efforts et de mobiliser les ressources pour prévenir la maladie et dispenser des soins et des traitements aux personnes infectées.

Le Nigéria félicite le Secrétaire général d'avoir créé le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui cherche à mobiliser les sommes nécessaires pour faire face à l'épidémie du sida. Nous appelons la communauté internationale à s'engager fermement à contribuer généreusement à ce Fonds.

La Déclaration du Millénaire avait pour objectif d'éliminer la pauvreté par une campagne continue visant à faire du développement une réalité universelle. Pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement, il est essentiel de parvenir à une croissance économique soutenue reposant sur de larges assises. Les Objectifs du Millénaire pour le



développement ont mis en lumière les domaines prioritaires, notamment les engagements pris par les nations développées tels que l'augmentation de l'aide publique au développement, les flux d'investissement étranger direct et un meilleur accès au marché pour les exportations des pays en développement. Nous pensons donc que si la communauté internationale veut atteindre ses objectifs de développement et d'éradication de la pauvreté, elle doit faire des efforts délibérés pour accélérer la croissance économique dans les pays en développement.

En outre, compte tenu de l'effondrement des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún, le Nigéria estime que des efforts pratiques doivent également être faits pour relancer le processus de Cancún, lesquels efforts doivent s'accompagner d'engagements renouvelés de la part des capitales et de la volonté politique de mettre fin à cette impasse.

Avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les pays africains ont accepté la responsabilité de leur propre développement social et économique. Nous reconnaissons l'importance des politiques nationales avisées et de la bonne gouvernance, conditions préalables à la réduction de la pauvreté et à un développement socioéconomique continu. Nous nous félicitons donc de l'appui enthousiaste qu'a reçu le NEPAD, comme l'indique la résolution de l'Assemblée générale 57/300 de 2002. Nous demandons instamment aussi que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, mis en place pour veiller à une approche cohérente et intégrée de la part de l'ONU, bénéficie d'un financement adéquat lui permettant de s'acquitter convenablement de ses responsabilités.

La Charte des Nations Unies et d'autres sources du droit international ont mis en place des conditions grâce auxquelles la justice et les obligations découlant des traités peuvent être maintenues. L'état de droit est de plus en plus accepté, et les États ont de plus en plus souvent recours à des traités pour régler leurs relations.

Pour terminer, le Nigéria note avec plaisir que le Secrétaire général a fait des efforts louables pour renforcer l'efficacité de l'Organisation. Nous nous félicitons des diverses initiatives qui ont été mises en place, et nous nous engageons à continuer à coopérer aux efforts du Secrétaire général pour renforcer l'Organisation.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée souscrire à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lorsqu'une bombe a explosé dans les bureaux de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003, elle a non seulement détruit la vie de nos chers collègues, mais elle a aussi marqué la fin de l'innocence de l'Organisation qui, pendant près de six décennies, se considérait comme un acteur neutre accepté par tous. Le Secrétaire général a qualifié cette attaque de

« défi direct à la vision de la solidarité mondiale et de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies et exposée dans la Déclaration du Millénaire ». (*A/58/323, par. 2*)

Par conséquent, le débat sur le rapport consacré à l'application de la Déclaration du Millénaire est peut-être l'un des débats les plus importants que nous ayons eus depuis longtemps. Nous remercions le Secrétaire général Kofi Annan de nous avoir présenté un rapport aussi audacieux, aussi sincère et aussi stimulant, qui nous permette de nous atteler aux questions urgentes auxquelles notre Organisation fait face.

Il est également réconfortant de constater que les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et autres hauts responsables qui ont participé au débat général ont, dans leur écrasante majorité, évoqué le défi auquel est confrontée l'ONU à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle et qu'ils aient appuyé l'intention du Secrétaire général d'insister sur la réforme de l'ONU.

Dans sa déclaration durant le débat général, le Président Mbeki a déclaré que des événements dramatiques récents avaient

« soulevé d'importantes interrogations fort troublantes quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, dont surtout celle de savoir si l'Organisation des Nations Unies a un avenir en tant qu'organisation multilatérale énergique et efficace, forte de la confiance des peuples du monde et capable de traiter des questions qui préoccupent l'humanité tout entière » (*A/58/PV.7, p. 26*).

Le Président Mbeki a également déclaré

« il n'y a pas d'autre façon de promouvoir les intérêts des peuples, dont la majorité est pauvre,

en dehors du cadre d'une Organisation puissante, efficace et acceptée par tous. » (*ibid.*, p. 27)

Mon gouvernement se félicite de l'intention du Secrétaire général de nommer un groupe de personnalités éminentes chargées de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité générale, voire transformer l'ONU. Nous convenons avec le Secrétaire général que le groupe devrait examiner les relations entre les principaux organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Il faudrait ce faisant renforcer l'importance de l'Assemblée générale, qui reste le principal organe délibérant de l'ONU permettant la participation de tous les États Membres sur un pied d'égalité. Il importe tout autant que la relation entre les institutions de Bretton Wood et l'ONU soit incluse dans cet examen.

Tous nos travaux à l'ONU sont fondés sur les valeurs communes que nous avons réaffirmées dans la Déclaration du Millénaire, à savoir liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités. Alors que nous nous employons à réaliser des objectifs socioéconomiques, le respect de la dignité humaine reste au centre de nos buts communs. En tant qu'institution, nous devons incarner les plus hautes aspirations en matière de droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance.

Si l'Afrique du Sud reste pleinement attachée à la lutte contre le terrorisme dans toutes ses manifestations, nous estimons que les droits de l'homme ne doivent pas être sacrifiés dans cette lutte à des objectifs à court terme. Il nous faut tenir compte des conséquences inattendues de la lutte contre le terrorisme. En y faisant allusion, le Secrétaire général a noté :

« en luttant contre le terrorisme, on court le risque d'un sacrifice très lourd, du côté des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. La tolérance est trop souvent la première victime de la "guerre à la terreur", qui est largement perçue, en particulier par les musulmans, comme une guerre contre l'islam. S'engager dans cette voie serait faire le jeu des terroristes au-delà de leurs espérances ». (*A/58/323*, par. 75)

Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé que :

« ... le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière ». (*résolution 55/2*, par. 5)

L'ONU a fait de son mieux pour essayer d'atténuer les effets de la mondialisation. Deux des conférences les plus récentes de l'ONU ont fourni à la communauté internationale une plate-forme lui permettant de débattre de ces problèmes mondiaux. La Conférence internationale sur le financement du développement a conduit au Consensus de Monterrey, qui a présenté à la communauté internationale un nouveau cadre de coopération. Le Sommet mondial pour le développement durable a débouché sur le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, qui se penche sur les questions fondamentales du sous-développement comme l'eau salubre, l'assainissement de base et la protection de l'environnement. Les résultats de ces conférences font partie d'un effort plus large, tendant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son rapport, tout progrès vers la réalisation de l'objectif primordial qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 nécessitera une détermination accrue de la part de la communauté internationale.

La marche vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sera longue, ardue et semée d'obstacles. Les pays en développement auront besoin de l'appui et du partenariat des pays développés ainsi que des institutions de Bretton Woods et du système des Nations Unies. Le NEPAD est déjà en place pour promouvoir ce type de coopération. Dans la Déclaration du Millénaire, les besoins spécifiques de l'Afrique ont été soulignés pour cette raison particulière. Nous espérons que les préoccupations de l'Afrique continueront d'être considérées comme faisant partie intégrante de l'application de la Déclaration du Millénaire.

L'issue de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui a récemment eu lieu à Cancún (Mexique) a mis en évidence la nécessité d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable et fondé sur des règles. Il ressort clairement maintenant que l'incapacité de la communauté internationale à résoudre les problèmes des pays en développement entraînera une pauvreté accrue et entravera davantage la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La pandémie du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme continue de dévaster le continent africain. Tant au niveau national que régional, nos chefs d'État et de gouvernement ont exprimé et réaffirmé à maintes reprises leur volonté de combattre ces maladies transmissibles dans toutes leurs manifestations. Lors des réunions récentes de haut niveau, consacrées à l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, nombre d'États, y compris l'Afrique du Sud, ont fait mention d'exemples significatifs de mise en oeuvre effective des objectifs concertés énoncés dans le document final.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'est rapidement transformé en institution multilatérale efficace, capable d'affecter d'importantes ressources additionnelles à des projets de lutte contre les maladies de la pauvreté. Il a réussi jusqu'à présent à allouer des fonds à des partenaires publics et privés, notamment dans les pays en développement, en vue d'appuyer les programmes de prévention et de traitement. Cependant, alors que les contributions des principales fondations ainsi que des donateurs privés et publics vont être versées incessamment, le Fonds mondial reste déficitaire. Nous voudrions par conséquent exhorter tous les États Membres à manifester leur détermination en contribuant plus largement à ce Fonds.

Les 12 derniers mois ont effectivement fait peser de lourdes menaces sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En raison de la guerre contre l'Iraq et de l'escalade des conflits au Libéria ainsi que dans la partie est de la République démocratique du Congo, le rôle de l'Organisation a fait l'objet d'un examen public détaillé, parfois négatif.

Si nous nous félicitons du déploiement au Libéria et en République démocratique du Congo de forces multinationales spéciales afin d'assurer la stabilité, et de leur relève éventuelle par des missions de maintien de la paix, nous sommes cependant d'accord avec le Secrétaire général que cela soulève de sérieuses questions quant au type de ressources nécessaires au succès de ces opérations de maintien de la paix. Dans le cas de la République démocratique du Congo, nous pensons qu'une évaluation honnête de la situation aurait révélé au Conseil de sécurité la nécessité d'inclure dans le mandat, dès le départ, le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo au titre du Chapitre VII de la Charte, appuyée par les capacités

nécessaires en vue de garantir sa crédibilité. Pour être dynamique, une opération de maintien de la paix doit bénéficier de l'appui solide et soutenu de tous les États Membres, tant développés qu'en développement. Les pays en développement ne doivent pas être les seuls à assumer ce qui est l'une des principales responsabilités de l'ONU.

En tant qu'États Membres, nous participons constamment à des négociations au cours desquelles nous passons en revue les mandats de l'ONU ou en établissons de nouveaux. Il est impérieux que nous fournissions à l'Organisation les ressources nécessaires au déroulement de ces activités prescrites par des organes délibérants. Le succès de l'Organisation est non seulement tributaire de notre appui politique mais également de la mesure où nous lui garantissons les ressources financières et administratives suffisantes, afin qu'elle puisse mener à bien ses missions sans avoir à recourir à des financements extrabudgétaires.

Nous appuyons donc l'établissement d'un budget plus réaliste dans lequel les priorités de l'Organisation déterminent le montant des ressources nécessaires, et non pas le contraire.

En ce moment, nous traversons une période où la crédibilité et l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies sont remises en cause. L'Assemblée générale est perçue comme un organe qui s'est écarté de ses priorités et qui se limite à des déclarations et des résolutions souvent ignorées. Le Conseil économique et social est perçu comme en décalage par rapport aux problèmes socioéconomiques en évolution rapide. Le Conseil de sécurité n'est pas représentatif de la composition actuelle de l'ONU, et ses décisions apparaissent de plus en plus comme dépourvues de crédibilité.

La menace à la sécurité internationale due à toutes les armes de destruction massive demeure très inquiétante. De même, l'accumulation excessive d'armes classiques au-delà d'un niveau justifié par la légitime défense représente une menace quotidienne à la sécurité physique des peuples dans de nombreux pays du monde. La prolifération des armes légères perturbe le bon fonctionnement des sociétés.

L'ONU occupe une place unique pour donner des assurances mondiales dans un temps d'incertitude. La survie du multilatéralisme exige que l'ONU s'attaque tout autant aux préoccupations de paix et de sécurité qu'au sous-développement, de façon que les intérêts

des États puissants et des États plus petits soient protégés dans un effort mondial collectif. Nous devons éviter que soient ignorés les intérêts particuliers des États, qu'ils soient puissants ou dépouillés de tout pouvoir. L'ONU a été fondée il y a près de 60 ans afin de répondre de façon collective aux besoins du monde. Nous ne pouvons nous permettre d'échouer à présent.

**M. Løvald** (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous sommes saisis d'un rapport qui donne à réfléchir et ambitieux sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Je voudrais remercier le Secrétaire général de sa présentation du rapport et d'avoir recensé si clairement les défis à notre programme de sécurité commun.

Le rapport adopte une démarche franche et ciblée vis-à-vis de nos déficiences – tant l'incapacité des pays Membres d'honorer les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies que les défaillances de l'Organisation dans l'exécution de son mandat. Le Gouvernement norvégien convient avec le Secrétaire général que le moment est venu d'examiner sans indulgence les questions de politique fondamentales et de dresser le bilan des changements structurels éventuellement nécessaires pour y remédier.

Nous avons vu comment le terrorisme international tente de remettre en question notre programme de sécurité commune. Les attentats odieux contre le quartier général de l'ONU à Bagdad étaient, selon les propres paroles du Secrétaire général, la preuve d'un défi direct à la vision de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies.

C'est un défi lancé à nous tous, et un défi que nous devons relever avec détermination et résolution. Il doit être traité comme toute autre menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Mais cette résolution doit déboucher sur bien plus que des représailles précipitées. Il est essentiel d'éliminer les causes profondes du terrorisme.

Le Gouvernement norvégien est fermement convaincu qu'il existe un lien manifeste entre la paix et la sécurité, le développement durable au sens le plus large, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Chaque pays porte la responsabilité majeure de son propre développement, et ceci inclut la responsabilité de créer et de raffiner des mécanismes nationaux en vue du partage des ressources politiques, sociales et économiques et d'assurer la protection des libertés civiles, l'égalité entre les sexes et les droits de

l'homme – autrement dit, la responsabilité d'ériger une société démocratique.

Dans nos efforts visant à améliorer et, le cas échéant, à modifier les structures et les fonctions de l'ONU et des autres institutions internationales, nous devons faire fond sur ces principes démocratiques et créer un programme de sécurité commun redynamisé qui nous permettra de relever les nouveaux défis.

Le rapport du Secrétaire général consacré à ces questions interdépendantes indique clairement qu'il faut un changement tant dans la façon dont nous abordons nos défis communs que dans les institutions mises en place pour y faire face. Le Gouvernement norvégien convient que nous devons revenir à la vision de solidarité mondiale et de sécurité collective exprimée dans la Déclaration du Millénaire. La position de la Norvège sur la réforme de l'ONU, de ses institutions et de ses processus est bien connue. Nous pouvons assurer l'Assemblée que nous partageons la vision du Secrétaire général à cet égard. Nous applaudissons à sa proposition de créer un groupe de haut niveau pour examiner ces questions et faire des recommandations, y compris des recommandations sur les moyens de renforcer l'ONU. Nous attendons avec intérêt de prendre part à ces discussions.

Je voudrais maintenant passer au développement et au suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous notons avec satisfaction l'accent placé dans le rapport du Secrétaire général sur le huitième objectif – un partenariat mondial pour le développement. C'est le ciment qui unit tous les Objectifs du Millénaire pour le développement en une stratégie de développement globale. Nous devons donc atteindre le huitième objectif pour atteindre les autres. Il ne saurait exister de compromis ou de frein dans cet effort. Il faut en assurer le suivi avec la même rigueur que pour les sept autres.

Le Gouvernement norvégien souscrit à la proposition du Secrétaire général, à savoir que les pays donateurs devraient convenir d'honorer les engagements visés au titre du huitième objectif avant une date limite comparable à celle retenue pour les sept premiers objectifs. À notre sens, il est particulièrement important de fixer des échéances ambitieuses dans les domaines du commerce, de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement. La Norvège travaillera à un accord sur la définition de ces échéances au sein de l'Organisation de coopération et

de développement économiques et dans d'autres instances. Cela rendrait également nécessaire de mettre au point un système universel d'établissement des rapports par les pays donateurs sur les progrès réalisés dans la poursuite du huitième objectif. Les pays scandinaves appliquent déjà un tel système à titre volontaire.

Mais des objectifs assortis de délais ne suffisent pas à eux seuls. Je voudrais également souligner l'importance d'une cohésion politique. Cette responsabilité revient aux pays donateurs et nous devons assurer la coordination, la concordance et la cohésion de toutes les politiques relatives à la pauvreté dans le monde et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La cohésion politique implique également la promotion systématique d'actions solidaires par les décideurs nationaux et internationaux, qui créeront une synergie dans nos efforts de lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et remporter la guerre contre la pauvreté, nous devons procéder à des changements et mobiliser des ressources dans quatre domaines au moins simultanément.

Premièrement, le cadre international de la réduction de la dette, des échanges commerciaux et de l'investissement doit être amélioré et axé sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons continuer à faire fond sur les tendances positives et les décisions issues de Monterrey, de Johannesburg et de Doha.

Deuxièmement, les pays en développement doivent, pour leur part, établir des priorités, élaborer des stratégies, investir dans les ressources humaines et mettre en oeuvre des politiques de lutte contre la pauvreté sur la base de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme. Une fois encore, comme il en a été convenu à Monterrey, ces efforts doivent s'accompagner d'un appui plus robuste des pays développés.

Troisièmement, l'aide publique au développement doit être considérablement accrue. On ne saurait trop insister sur cette nécessité. Nous sommes d'avis qu'un plan clair et concret, assorti de délais, devrait être fixé pour apporter les augmentations nécessaires de l'aide publique au développement. L'aide publique au développement est un outil indispensable de développement pour atteindre

des objectifs difficiles, tels que la diminution de moitié de la pauvreté, l'éducation primaire pour tous et l'arrêt de la propagation des maladies mortelles.

Quatrièmement, nous devons mener un effort concerté pour faire en sorte que les Objectifs du Millénaire pour le développement soient à la fois au centre de l'action mondiale et nationale. Nous devons mettre en place des nouvelles coalitions qui s'emploieront à atteindre ces buts aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. À cette fin, nous devons également mobiliser le secteur privé et les énormes ressources de la société civile. De nouveaux partenariats doivent être explorés, ce qui devrait permettre de libérer le potentiel non exploité dans ces secteurs.

Pour terminer, je voudrais mentionner un cinquième domaine où nous devons avancer si nous voulons atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit des besoins spécifiques de l'Afrique. C'est là une tâche redoutable qui, d'une façon ou d'une autre, porte pratiquement sur la totalité des huit objectifs. Nous devons être conscients de la véritable ampleur de cette tâche et agir en conséquence. Cela s'applique à la fois à la communauté internationale et aux pays africains eux-mêmes. Nous saluons les dirigeants africains pour l'initiative du NEPAD et pour leur volonté de s'attaquer aux problèmes divers et difficiles du continent.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous-même et votre équipe avez montré un esprit de direction collégiale remarquable, qui est digne de notre admiration et de notre soutien.

Les deux rapports du Secrétaire général, celui sur l'activité de l'Organisation (A/58/1) et celui sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (A/58/323), manifestent un niveau très élevé de professionnalisme. Ces rapports soulignent les réalités géopolitiques à partir desquelles se sont développées les activités de l'ONU au cours de l'année écoulée. Ils réaffirment les faits peu réjouissants et les difficultés sérieuses qu'il faut surmonter et vaincre si nous voulons, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire, assumer une paix durable et réaliser un développement sans faille.

Nous pensons que ce débat conjoint sur les deux rapports est très utile. Toutefois, nous aurions préféré que le rapport sur l'activité de l'Organisation soit

publié six semaines avant le début de la session. De même, nous approuvons l'idée que plusieurs rapports étroitement liés les uns aux autres devraient être combinés en un seul document.

Le Secrétaire général a fait preuve de profondeur et de sagesse en avertissant que

« dans le domaine de la paix et de la sécurité notamment, le consensus exprimé ou impliqué dans la Déclaration semble maintenant moins solide que trois ans auparavant ». (A/58/323, par. 3)

Lorsqu'il exprime ses préoccupations devant la profonde division de la communauté internationale et qu'il fait référence aux accusations de double jeu, et aux préférences pour les intérêts nationaux étroits au détriment des intérêts collectifs mondiaux, cela confirme notre crainte que nous ne tirions pas de leçons du passé. Pour terminer, le Secrétaire général réaffirme sa ferme résolution de procéder aux examens et à la réforme de cette instance mondiale pour lui donner plus de souplesse et de crédibilité. Une telle détermination est rassurante.

Le Bangladesh appuie pleinement l'appel du Secrétaire général au renforcement des institutions multilatérales par des réformes efficaces pour s'adapter aux difficultés qui s'annoncent au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons travailler ensemble et sérieusement pour répondre à ses appels et concentrer notre attention sur les principaux organes de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et le Conseil de sécurité. Mais les réformes doivent être réellement représentatives des aspirations et des préoccupations de tous les États Membres. Elles ne doivent ni perpétuer les déséquilibres actuels, ni répondre uniquement à certaines phases transitoires. Tout ce qui prétendrait enfermer la communauté internationale dans des situations immuables ne saurait avoir un effet stabilisateur.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général devant les graves reculs et les menaces à la paix et à la sécurité internationales au cours de l'année écoulée. La guerre en Iraq, avec une intensité variable, continue de mettre à l'épreuve la crédibilité de l'ONU et le principe de sécurité collective, tel que consacré par la Charte et réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire. Si nous voulons sortir de l'impasse où nous nous trouvons actuellement, il est indispensable que l'ONU joue un rôle central et efficace pour faciliter la

reconstruction économique et politique après la guerre en Iraq.

La situation en Palestine s'aggrave chaque jour. La spirale de la violence continue sans relâche. L'attaque sur la Syrie hier, qui a été condamnée par mon gouvernement, ne peut pas faire et ne fera pas progresser la cause de la paix; tout au contraire, elle a contribué à exacerber une situation déjà instable. L'ONU doit utiliser la totalité de ses moyens, dans tous les organes dont elle dispose, pour reprendre le processus de paix et réaliser la solution des deux États.

Ma délégation a noté la mention par le Secrétaire général de la prolifération des armes, notamment des armes de destruction massive, qui sont des sujets de grave préoccupation. S'agissant du terrorisme, il a souligné la nécessité de tenir compte des causes fondamentales telles que la pauvreté et les ressentiments créés par les injustices. Nous ne saurions être davantage d'accord. Nous pensons que, pour qu'une véritable coalition mondiale contre le terrorisme puisse subsister, il faut réaliser des progrès sensibles sur d'autres fronts de la lutte pour un monde humain et juste.

Le Bangladesh a toujours répondu efficacement et rapidement à l'appel lancé par le Secrétaire général pour le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Depuis deux ans, nous avons participé à 28 opérations de maintien de la paix de l'ONU sur quatre continents et ce, avec plus de 50 000 militaires et fonctionnaires de police. Tout récemment, nous avons répondu à l'appel lancé pour une participation dans la République démocratique du Congo, et nous sommes sur le point de faire de même pour le Libéria. Nous agissons de la sorte, non pas seulement parce que nous pensons que c'est là une manière de faire progresser notre rôle constructif en tant qu'acteur international actif et stabilisant, mais aussi parce que nous voulons faire connaître dans les parties les plus difficiles du monde les leçons et les principes que nous avons tirés de notre propre expérience, à savoir que le développement ne peut avoir lieu que si les conflits cessent. De là, également, notre intérêt pour les activités de prévention des conflits à l'ONU, pour lesquels nous jouons le rôle de facilitateur.

Pour des milliards de personnes dans le monde, les menaces non militaires à la sécurité restent la plus grande priorité. Elles comprennent la pauvreté extrême, la dégradation de l'environnement, le VIH/sida et le

paludisme. Le Secrétaire général a bien fait d'accorder une attention particulière au programme socio-économique dans ses deux rapports. Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont le meilleur espoir des pauvres du monde. Malheureusement, l'évaluation des progrès faite par le Secrétaire général est décourageante. Elle ne répond pas à nos attentes. Pour la plupart des pays en développement, la route vers l'année 2015 est beaucoup trop longue et la destination beaucoup trop vague.

Nous sommes d'accord avec l'analyse selon laquelle le succès des sept premiers objectifs dépend de la réalisation des engagements de l'objectif huit, qui concerne un commerce équitable, un allègement plus important de la dette et une aide publique au développement plus considérable pour les pays en développement. Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faut que les mots se traduisent en actions et que les engagements soient respectés. Il ne suffit pas seulement de fixer des objectifs. Il est beaucoup plus important de créer les moyens de les atteindre. Des expériences horribles nous ont déjà prévenus que l'échec du développement n'est pas une option.

La déception ressentie à Cancún ne doit pas nous accabler, mais elle doit au contraire nous inciter à être plus actifs. Des échecs constants à progresser dans les négociations commerciales nuiront à tous; nous ne progresserons que sur la base de l'équité et de la loyauté. Un accès au marché sans obstacle et un traitement spécial et préférentiel pour les produits des pays en développement devraient être au coeur des négociations multilatérales. Le commerce est un instrument de développement et doit être traité comme tel.

L'Afrique mérite une attention particulière. Nous félicitons les dirigeants africains pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, car nous pensons qu'il permettra à l'Afrique de saisir les leviers de commande. Nous devons faire face aux besoins des pays les moins avancés et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés doit être mis en oeuvre.

Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons récemment au Bangladesh effectué des progrès considérables dans la réalisation de nos objectifs de développement. Nous avons réduit notre croissance démographique de moitié et notre mortalité infantile

d'un tiers, atteint notre autosuffisance alimentaire, amélioré nos normes en matière d'assainissement grâce à des méthodes locales, et réduit la pollution automobile ainsi que l'émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'éducation gratuite pour les petites filles, l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, et le pouvoir d'action des femmes ont été les principales orientations de la politique du Premier Ministre, Bégum Khaleda Zia.

Nous estimons que nos succès ne découlent pas seulement d'une utilisation adéquate de l'aide extérieure, bien que cela soit un facteur, mais plus particulièrement, de notre attachement au pluralisme, de la création d'institutions démocratiques fortes et responsables et de l'apparition d'une classe moyenne puissante et d'une société civile dynamique. La Banque mondiale a qualifié l'expérience du Bangladesh de révolution silencieuse. Beaucoup voient cela comme un modèle digne d'être imité. Nous voulons partager notre expérience avec d'autres, se trouvant dans des conditions comparables, et aimerions que ce soit par l'intermédiaire des Nations Unies. L'ONU sera d'une aide précieuse aux pays en développement lorsqu'elle aura une meilleure aptitude à identifier, compiler et transmettre de bonnes pratiques. Elle passera le test décisif de sa pertinence non pas grâce à des projets et à des déclarations mais par des actions et des applications concrètes.

Le Bangladesh est fermement convaincu que la lutte contre la pauvreté et le développement passent par un mélange de démocratie, de pluralisme et de principes sociaux modérés et progressistes, une meilleure parité hommes-femmes et l'émancipation de la femme, le respect des droits de l'homme et une gouvernance ayant le sens des responsabilités. Nous encourageons l'ONU à étudier, dans le cadre de consultations appropriées, les possibilités de procéder à des évaluations par des pairs, des politiques de développement adoptées par des partenaires et des États Membres, qui se porteraient volontaires à cet effet. Cet exercice pourrait s'avérer gratifiant, mettre en valeur les réalisations et permettre d'orienter les investissements vers des objectifs plus productifs.

Le Secrétaire général a appelé les pays en développement à prendre une plus grande part au processus décisionnel des principales instances internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce, et les

institutions financières internationales. Nos sociétés se ressentent profondément de leurs politiques. En sa qualité de Président actuel de la Deuxième Commission, le Bangladesh collaborera étroitement avec les États Membres, les institutions mondiales et la société civile pour conjuguer nos efforts à la réalisation de cet objectif.

Au cours deux dernières semaines, nos dirigeants, ont réaffirmé que les nations, grandes et petites, faibles et puissantes, avaient besoin de l'Organisation des Nations Unies autant que l'Organisation avait besoin d'elles. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous serons en mesure d'atteindre nos objectifs communs de paix, de sécurité, de développement et d'harmonie. Le pouvoir de l'humanité ne réside pas dans la taille de ses armées mais plutôt dans la force de ses idées; il ne réside pas dans sa capacité à détruire mais dans sa capacité à construire; il ne réside pas dans ses tendances au désespoir mais dans sa propension à espérer. Faisons en sorte que l'humanité utilise ses ressources à son avantage.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez accédé à la présidence, je souhaiterais vous féliciter sincèrement de votre élection à la direction de nos travaux et vous assurer de ma coopération. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général pour les documents qu'il a mis à notre disposition, publiés sous les cotes A/58/1 et A/58/323, et qui constituent une base solide pour nos débats.

Je souhaiterais, tout d'abord, m'associer aux observations des Représentants permanents du Maroc et du Pérou, qui se sont exprimés aujourd'hui dans le débat général au nom du Groupe des 77 et du Groupe de Rio respectivement, groupes auxquels le Guatemala appartient.

Nous voudrions compléter ces déclarations par quelques réflexions supplémentaires car il nous est donné aujourd'hui d'examiner l'état actuel de l'Organisation des Nations Unies et ses perspectives d'avenir, question d'une grande importance sur laquelle nous désirons que notre position soit claire. En deuxième lieu et à titre de déclaration générale, nous souscrivons aux propos du Secrétaire général lorsqu'il écrit dans les derniers paragraphes de son rapport sur l'activité de l'Organisation qu'en dépit de ses imperfections l'ONU continue d'incarner les

aspirations des peuples et que son activité a une incidence positive sur la vie de nombreuses personnes dans le monde entier. Je peux attester de ce fait au Guatemala où l'Organisation a eu et continue d'avoir une influence considérable.

Nous reconnaissons par ailleurs la nécessité impérieuse d'adapter l'Organisation aux situations changeantes du monde. À cet égard, nous souscrivons également à ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport ainsi que dans son allocution du 23 septembre 2003 devant cette même Assemblée, à savoir que les événements des derniers mois ont été si traumatisants pour nous tous qu'ils nous ont amenés à réfléchir sereinement sur le type d'Organisation que nous souhaitons et à prendre des mesures en matière de réforme.

Troisièmement, nous avons lu avec intérêt le rapport que nous a présenté le Secrétaire général sur le suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire. Comme dans tous les projets complexes, il nous décrit une situation où s'entremêlent les réussites et les échecs, les avancées et les reculs, les raisons d'espérer et de douter. Cependant, ce qui nous reste de plus présent à l'esprit sont les désaccords notables dont le Conseil de sécurité a été le théâtre à propos du désarmement de l'Iraq et les divisions profondes qui ont déchiré la communauté internationale au sujet de la guerre et de ses conséquences.

Nous avons aussi présent à l'esprit les médiocres résultats de l'économie mondiale ces derniers temps qui compromettent la réalisation des divers objectifs clefs du Millénaire pour le développement ainsi que l'issue peu brillante de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún. Mais aucun de ces échecs ne peut annuler les importantes réussites de notre Organisation, notamment le processus qui a débouché sur l'indépendance du Timor oriental, la réponse collective des États Membres aux événements dramatiques du 11 septembre 2001 pour combattre le terrorisme, l'adoption de ce manifeste unique qu'est le Consensus de Monterrey, et le renforcement de la capacité du Secrétariat en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Outre cette liste de succès donnée à titre purement indicatif, nous estimons que le succès le plus remarquable a été la tenue même du Sommet du Millénaire et l'adoption de la Déclaration du Millénaire qui en a découlé. Nous estimons que cette dernière



constitue en soi un acquis primordial car elle offre, entre autres, une orientation ou une vision partagée pour tous les Membres. Elle est un instrument de sensibilisation de l'opinion publique. Elle facilite les efforts tendant à rendre le système des Nations Unies plus cohérent, mieux coordonné, et plus coopératif en proposant un ensemble d'objectifs communs.

Celle-ci doit également être une source de progrès dans nos méthodes de programmation et de définition de priorités budgétaires. Elle fournit des indicateurs quantitatifs qui facilitent l'évaluation des progrès. Elle représente des fondations sur lesquelles nous pouvons continuer à construire, aussi bien au niveau international qu'au sein de chaque pays. Elle implique notamment la nécessité de préserver et de renforcer le multilatéralisme et l'Organisation des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, en plus du bilan que nous offre le Secrétaire général dans tous les domaines abordés dans son rapport – paix et sécurité, développement, droits de l'homme et démocratie – notre propre évaluation des travaux de l'Organisation en cette année si traumatisante pour elle, alors que nous déplorons encore la perte des victimes du 19 août, n'altère en rien notre sentiment que l'ONU reste un outil irremplaçable pour l'humanité. Elle doit être protégée, améliorée, modernisée et renforcée.

C'est aussi pour cela que nous sommes prêts à répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général le 23 septembre, nous exhortant à parvenir collectivement à un accord sur les moyens d'améliorer l'ONU pour lui permettre d'atteindre les buts définis par ses fondateurs, à savoir :

« préserver les générations futures du fléau de la guerre ... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ... créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ... [et] favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports sur l'activité de l'Organisation et sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Nous sommes également reconnaissants de sa déclaration prononcée au cours de la séance d'ouverture de l'Assemblée générale le

23 septembre. Ces rapports et cette déclaration éclaireront considérablement nos débats au sujet de la pertinence de l'ONU et de son rôle dans un monde en évolution rapide.

Nous convenons avec le Secrétaire général que cette année a été semée d'embûches pour l'ONU. La crise iraquienne a mis à rude épreuve les principes de la sécurité collective. Le refus par le Conseil de sécurité d'autoriser l'usage de la force a abouti à des jugements injustes à propos de la pertinence et de l'efficacité du Conseil en tant que principal instrument du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil n'a pas failli à sa mission. Conformément aux dispositions de la Charte, il a fixé la barre assez haut pour l'usage de la force.

Les architectes de notre Charte, à peine sortis d'une guerre mondiale dévastatrice, ont autorisé l'usage de la force par les États, exclusivement à des fins légitime défense ou collectivement, sous réserve d'une autorisation explicite du Conseil de sécurité. Ce principe doit rester sacro-saint. Il serait périlleux pour l'ordre mondial de tenter d'élaborer des critères gouvernant l'usage en amont de mesures coercitives destinées à répondre à certains types de menaces. Nous craignons que la réouverture du débat sur l'usage de la force, qui exigerait une révision de la Charte, pourrait ouvrir la voie à un recours plus fréquent à l'usage unilatéral ou préventif de la force par certains États.

L'ONU reste saisie de ce que l'on appelle désormais les anciennes et nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le cadre juridique international destiné à lutter plus efficacement contre le terrorisme se met en place, de même que la capacité des États à contrer le terrorisme par une action conjointe.

Nous sommes d'accord qu'il faut empêcher les terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive. Les États qui possèdent de telles armes, ou des matériels et technologies sensibles, sont tenus de maintenir un contrôle efficace qui empêche leur dissémination. Il ne faut pas non plus se laisser aller à exagérer la menace. Il n'y a eu qu'un seul incident, au Japon, où un groupe terroriste – un acteur autre qu'un État – a effectivement fait usage d'armes chimiques. Hormis ce cas, les utilisations d'armes de destruction massive ont été le fait d'États, dans le cadre d'un terrorisme d'État. Notre attention ne doit pas être détournée du fait qu'il existe deux dangers distincts, à

savoir le terrorisme d'une part et les armes de destruction massive d'autre part, et qu'il faut traiter chacun d'entre eux avec efficacité et, dans une large mesure, séparément.

Le Pakistan estime que, tout en renforçant les moyens dont disposent les États pour lutter contre le terrorisme, nous devons l'affronter de façon plus générale. Il nous faut élaborer une définition juridique du terrorisme qui englobe le terrorisme d'État et qui rejette les tentatives visant à délégitimer les luttes des peuples en faveur de l'autodétermination et contre l'occupation étrangère. La lutte contre le terrorisme doit être menée sans sacrifier les droits de l'homme. Nous devons élaborer des stratégies visant à réduire le recours au terrorisme – avant tout en appuyant la résolution de différends anciens et en appliquant des mesures pour réduire la pauvreté et redresser les injustices politiques et économiques.

Dans la sphère du désarmement, le Secrétaire général a attiré l'attention, avec raison, sur les risques liés à la prolifération d'armes de destruction massive et a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les systèmes existants pour le contrôle des armes de destruction massive. Nous sommes d'accord qu'une application sélective des critères pourrait avoir des conséquences indésirables. Le moyen le plus efficace de répondre à la menace des armes de destruction massive passe par des efforts sincères en faveur du désarmement – nucléaire, chimique et biologique.

Le Secrétaire général juge, comme il l'indique au paragraphe 20 de son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, que « la grande faiblesse de tous les régimes applicables aux armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques – réside dans le fait que les mesures d'exécution ne sont pas suffisamment strictes et ne précisent généralement pas les peines encourues en cas de non-respect. » Nous croyons que cela n'est pas nécessairement le cas. La principale faiblesse provient plutôt du fait que les accords de non-prolifération et de désarmement sont appliqués de façon inégale. Il faut mettre fin à la prolifération verticale comme à la prolifération horizontale. Les recommandations d'actions possibles à mener par l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, risquent en fait d'aller à l'encontre de leurs objectifs, comme cela semble aujourd'hui être le cas en Corée. Le Pakistan a toujours maintenu qu'il fallait renforcer les régimes de contrôle des traités existants pour traiter équitablement toutes les questions de désarmement et

de non-prolifération, y compris le non-respect des clauses. Toute tentative de compléter les régimes des traités en dehors des organismes établis par les traités aurait pour effet non seulement de miner l'efficacité de ces régimes, mais aussi de faire reculer les efforts en faveur du désarmement au niveau mondial. Ce type de tentative pourrait même accroître les risques de recours à la force, y compris l'utilisation d'armes de destruction massive.

En ce qui concerne l'Asie du Sud, le Secrétaire général a fait référence à l'échange de Hauts Commissaires entre l'Inde et le Pakistan, et à des déclarations annonçant l'intention de rétablir les liaisons ferroviaires, routières et aériennes entre les deux pays, ainsi que d'autres mesures destinées à renforcer la confiance. Il a exprimé l'espoir que ces mesures aboutissent à la reprise d'un dialogue suivi et à de vrais progrès en vue d'un règlement pacifique des problèmes en suspens entre ces deux voisins, notamment en ce qui concerne Jammu-et-Cachemire.

Malheureusement, ces espoirs ne se sont pas concrétisés, en raison du refus par l'Inde de reprendre le dialogue avec le Pakistan, en particulier au sujet de la question centrale du Cachemire.

Le 24 septembre, le Président Musharraf a proposé depuis cette tribune un plan d'action pour la paix entre l'Inde et le Pakistan – y compris l'ouverture d'un dialogue bilatéral, un cessez-le-feu réciproque le long de la Ligne de contrôle au Cachemire, la cessation par les forces indiennes et les résistants cachemiriens des violences au sein du Cachemire occupé par l'Inde, une meilleure surveillance des deux côtés de la Ligne de contrôle, et le maintien d'un équilibre en termes d'armements, à la fois classiques et non classiques, entre les deux pays.

L'Inde a laissé passer une occasion de faire la paix lorsqu'elle a sommairement rejeté le plan d'action du Pakistan. Nous espérons toutefois que l'Inde y réfléchira à nouveau et y répondra positivement. L'organe mondial qu'est l'ONU et le Secrétaire général ont la responsabilité directe, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, de promouvoir et d'appuyer toutes les mesures en faveur d'une solution juste et durable du différend concernant le Cachemire, qualifié, à juste titre, du plus dangereux au monde. La promesse faite par l'ONU, et par l'Inde et le Pakistan, à la population de Jammu-et-Cachemire doit être tenue.

Le rapport du Secrétaire général illustre bien comment l'enjeu de la sécurité en Afghanistan jette une ombre sur chacun des aspects de la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre. Le Pakistan estime que la communauté internationale a l'obligation de garantir l'application réussie du processus de Bonn.

L'Iraq demeure un problème pressant pour la communauté internationale. Les États Membres doivent, en l'occurrence, se laisser guider par l'objectif de restauration de la souveraineté et de l'indépendance politique de l'Iraq, de garantie de son unité et de son intégrité territoriale, de respect du droit du peuple iraquien à décider de son propre avenir et à contrôler ses ressources naturelles, et de respect des traditions religieuses et culturelles et du caractère sacré des lieux saints.

Les processus politique et de stabilisation en Iraq devraient faire participer, et en fait être dirigés par le peuple iraquien, sous les auspices de l'ONU. Nous sommes convaincus qu'un consensus autour d'un tel cadre de transition politique, en matière de sécurité et au plan économique de l'Iraq sera possible dans une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, acceptable par le peuple iraquien et bénéficiant du soutien des États de la région.

Les espoirs de paix au Moyen-Orient, ravivés par la Feuille de route du Quatuor, ont désormais pratiquement tous disparus. L'agression inacceptable perpétrée par Israël contre le territoire syrien constitue une violation flagrante du droit international, de la Charte et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Outre le fait qu'elle risque d'aggraver encore le conflit, elle sape les efforts en vue d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit rejeter les actes d'agression israéliens et faire renaître l'espoir d'une paix juste où deux États, la Palestine et Israël, vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières viables et reconnues.

Les droits de l'homme demeurent un secteur fondamental de l'activité de l'ONU. Les organes des droits de l'homme, toutefois, ne doivent pas être autorisés à servir des causes politiques nationales ou partisans de certains États. L'ONU ne devrait pas non plus tolérer le manque d'impartialité et la politique de deux poids, deux mesures s'agissant des droits de l'homme, car ces pratiques sapent la crédibilité de nos

institutions. Il est pour le moins choquant que notre Organisation puisse ignorer le massacre prémédité de 2 000 musulmans à Gujarat, alors qu'elle s'évertue à réprimander des infractions isolées dans tant d'autres pays.

Il est de plus en plus reconnu que le développement est la préoccupation commune de l'humanité. Malheureusement, la communauté internationale est loin d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement doivent, bien évidemment au niveau national, mener les réformes structurelles nécessaires. Mais les pays développés doivent, quant à eux, honorer leurs engagements, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement et du commerce équitable.

Pour sa part, le Pakistan s'est lancé dans un ambitieux programme de réforme afin de mobiliser les ressources nationales et de renforcer les capacités permettant de relever les défis du développement. Nous avons également entamé le processus de préparation de notre rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Pakistan pense que les objectifs du développement durable ne seront pleinement atteints que si l'on adopte une approche intégrée dans laquelle les engagements à l'égard des trois piliers du développement durable, à savoir la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, sont respectés et mis en oeuvre par tous.

Tout comme le Secrétaire général, nous estimons que le commerce international peut être l'instrument le plus important du développement. Les injustices qui caractérisent le système des échanges internationaux doivent être éliminées. Le développement devrait devenir la pierre angulaire des négociations commerciales et de la mondialisation. Le cycle des négociations de Doha devrait se transformer véritablement en un cycle de développement. Les programmes spéciaux en faveur de l'Afrique, tel que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et en faveur des pays les moins avancés et des pays à faibles revenus doivent être vivement encouragés.

Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts constants qu'il a déployés depuis 1997 en vue de rationaliser le Secrétariat. Le Pakistan a apporté sa

contribution modeste à la réalisation de ces réformes et continuera d'y contribuer.

Nous convenons avec le Secrétaire général que l'Organisation doit s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui. Toutefois, il est extrêmement important que les réformes institutionnelles éventuelles ne modifient en rien la nature intergouvernementale, multilatérale et représentative de l'Organisation et n'entrent pas en conflit avec les principes énoncés dans la Charte, notamment celui de l'égalité souveraine des États.

Les procédures et méthodes de l'Assemblée générale peuvent, bien sûr, être améliorées pour accroître l'efficacité. Toutefois, la faiblesse de l'Assemblée générale a été causée par ceux qui ont transféré la véritable responsabilité de traiter des questions majeures, même celles n'ayant pas directement trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au Conseil de sécurité et à d'autres organes et entités, dont certains n'appartiennent même pas au système des Nations Unies.

Nous ne sommes pas convaincus que créer un comité exécutif, un comité directeur, un organe de sélection ou tout autre groupe éminent au sein de l'Assemblée générale rendrait cette dernière plus efficace. Au contraire, cela pourrait en diminuer le caractère représentatif et éroder la légitimité de ses décisions. Nous devons nous efforcer de ne pas transposer à l'Assemblée la culture de relations d'inégalité qui affecte certains autres organes du système des Nations Unies.

Nous pouvons tous nous accorder sur le fait que le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé. Il doit devenir plus représentatif et plus transparent. Le Pakistan appuie l'élargissement de la composition du Conseil. Dans le même temps, nous continuerons à nous opposer à la prolifération des noyaux de privilèges au sein du Conseil de sécurité. Il est clair qu'à l'heure actuelle le consensus au sein de l'ONU semble favorable à la seule augmentation du nombre des membres élus non permanents du Conseil de sécurité, ce que nous appuyons.

Le Conseil économique et social ne se verra pas investi des pouvoirs de jouer un rôle central en matière de coopération économique et sociale par un simple changement de nom. Le vrai problème est l'absence de volonté de la part des principaux États Membres de permettre au Conseil économique et social d'examiner

les questions fondamentales ayant trait à la gestion des relations internationales dans les domaines économique et social et de le laisser prendre les décisions y afférentes. La Conférence de Monterrey et les efforts visant à établir un mécanisme intégré pour le suivi et l'application des textes issus des grandes conférences des Nations Unies offrent la possibilité unique en son genre de permettre au Conseil économique et social et à toute l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle de coordination clef en vue de parvenir au développement universel et d'atteindre les objectifs socioéconomiques convenus par la communauté internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Pakistan a également proposé de mettre sur pied des comités spéciaux rassemblant l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social chargés d'examiner les crises et les situations de conflit les plus complexes, à la fois dans leur dimension politique, économique et sociale.

Nous appuyons une présentation du budget de l'ONU plus succincte, plus stratégique et davantage orientée sur les résultats. Le Pakistan estime que toutes les activités mandatées de l'ONU devraient bénéficier des ressources appropriées. Tout en appuyant les efforts visant à harmoniser les ressources avec les priorités de l'Organisation, nous pensons que l'allocation des ressources ne devrait pas être utilisée comme un instrument politique de définition des priorités. Nous appuyons pleinement une discipline budgétaire et une utilisation efficace des ressources.

Le Pakistan se réjouirait de la création d'un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes chargé d'examiner les difficultés actuelles et de faire des recommandations sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies par le biais d'une réforme de ses institutions et de ses méthodes de travail. Ce groupe devrait être très largement représentatif, avoir des relations bilatérales avec les États Membres, notamment les petits États, et recommander des mesures et initiatives à l'Assemblée générale.

**M. Djumala** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1), résumé annuel sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies a réagi aux questions dont elle a été saisie au cours de l'année écoulée, ainsi

que de son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323). Nous sommes fiers d'avoir l'occasion de participer au débat étant donné que l'année écoulée s'est avérée être l'une des années les plus difficiles pour notre chère Organisation.

S'exprimant dans le cadre du débat général le 23 septembre, Mme Megawati Soekarnoputri, la Présidente de l'Indonésie, a attiré l'attention de l'Assemblée générale sur la nécessité de lutter contre le fléau du terrorisme en s'attaquant aux racines du mal. Comme l'a toujours souligné l'Indonésie, nation qui a subi par deux fois les pires attaques terroristes, rien ne saurait justifier le terrorisme. S'il importe de déployer des efforts appropriés contre le terrorisme international, il faut également aborder les questions susceptibles de fournir une justification à ceux qui voudraient se livrer à ces actes d'une manière détournée. Comme l'a indiqué la Présidente Megawati, la recherche de la justice sociale et politique est à cet égard de la plus grande importance.

À cet égard, il faut noter que le Secrétaire général fait observer dans son rapport que les causes indirectes du terrorisme telles que la pauvreté et les griefs provoqués par l'injustice doivent être prises en considération lors de l'élaboration de stratégies anti-terroristes. En Indonésie, nous sommes fermement convaincus que si nous examinons ces questions fondamentales impartialement, les terroristes auront de plus en plus de difficulté à trouver des comparses ou de solides appuis.

Cette approche repose sur l'interdépendance entre la paix et le développement. Le sous-développement ne devrait jamais servir de prétexte pour troubler la paix mais il est hélas toujours utilisé comme une excuse toute prête ou comme moyen de se disculper. Le développement est donc la réponse la plus appropriée au règlement des conflits. De même, la lutte contre l'injustice et la pauvreté est un instrument efficace pour combattre le terrorisme.

L'Indonésie déplore le déficit chronique qui sévit en matière de financement des opérations d'aide humanitaire à l'échelle mondiale. L'Organisation des Nations Unies a lancé 27 appels globaux pour un montant de 5,8 milliards de dollars en faveur de l'assistance humanitaire, mais la communauté internationale n'a fourni que 52 % du montant demandé. Le manque à gagner de 48 % signifie que des millions de personnes se sont peut-être trouvées dans

une situation particulièrement précaire pendant la période considérée dans le rapport, surtout en Afrique subsaharienne. À cet égard, il nous faut insister à nouveau sur le fait que la sécurité internationale est menacée lorsque la sécurité individuelle est en danger. L'écart en matière de financement doit donc être comblé pour que la paix l'emporte et que le développement se réalise.

La situation actuelle en Iraq où la crise humanitaire s'aggrave quasiment chaque jour concrétise cet enjeu. Nous notons avec satisfaction les réalisations du système des Nations Unies dans ce pays, en dépit de la situation instable. Le courage et la détermination des États Membres de l'Organisation pour répondre aux besoins de millions de citoyens irakiens qui n'aspirent qu'à la paix et à une plus grande liberté, contribuent largement à ces réalisations.

L'Indonésie approuve les points critiques relevés par le Secrétaire général quant au renforcement du processus de développement à l'échelle mondiale. On enregistre un accord sur la nécessité d'un financement renouvelé et accru en faveur du développement, comme le demande le Consensus de Monterrey. De même, on s'est accordé à penser que la coopération du secteur privé facilitait le financement du développement et contribuait à mobiliser les sociétés sur la réalisation des objectifs nationaux de développement.

Le rôle du secteur privé ne saurait être ignoré mais il est également important que les gouvernements assument leurs responsabilités pour ce qui est de créer un environnement propice au développement. Il convient de mettre le développement durable à la portée des personnes, des groupes et des institutions dans leur société en élaborant de manière cohérente des politiques et des programmes gouvernementaux.

Toutefois, sans une coopération internationale visant à la réalisation des objectifs du développement mondialement acceptés, notamment les Objectifs de la Déclaration du Millénaire, les efforts nationaux seront gravement compromis. Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais impartis n'est pas irréaliste ou utopique comme certains pourraient être tentés de le penser. Au paragraphe 49 de son rapport (A/58/323) sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général le dit très clairement :

« Les progrès rapides effectués dans certains domaines prouvent que les Objectifs du Millénaire pour le développement, si ambitieux qu'ils soient, sont réalisables au niveau mondial. Ils sont encore réalisables au niveau national pour presque tous les pays. » (A/58/323)

Mais, selon lui, si nous voulons triompher de ces difficultés, une volonté politique s'impose à l'échelle mondiale.

Outre les concessions accordées aux pays pauvres en matière de médicaments génériques peu onéreux pour lutter contre l'épidémie du VIH/sida, on ne note aucun autre progrès. On a estimé que si l'on avait négocié au Sommet de Cancún de sérieux accords de libre-échange, cela aurait généré 530 milliards de dollars pour les pays riches et les pays pauvres, ce qui aurait réduit de 144 millions le nombre de pauvres dans le monde d'ici à 2015.

L'Indonésie, pour encourager la coopération Sud-Sud, a accueilli en juillet dernier la Conférence des organisations sous-régionales asiatiques et africaines qui s'est tenue à Bandung. Cette Conférence visait à établir un Nouveau Partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Asie dont les bases ont déjà été jetées en 1955. Se prévalant de leurs différences comme des forces mutuellement complémentaires, l'Asie et l'Afrique tireront des enseignements de leurs expériences pour surmonter leurs difficultés d'ordre politique, social, économique et de développement, dans le cadre du processus de développement.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite des résultats de la récente Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui a mis l'accent sur l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'un de ses principaux thèmes.

L'Indonésie conseille vivement de ne pas retarder davantage les réformes destinées à accroître l'efficacité

de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le Conseil de sécurité doit être réformé pour retrouver la confiance des États, en particulier ceux du monde en développement, en montrant qu'il est réellement représentatif de leurs vues et intérêts. La composition du Conseil doit également refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. En vérité, nous voulons tous une Organisation des Nations Unies meilleure, plus forte et plus efficace qui incarne la plus haute aspiration au multilatéralisme dans un monde interdépendant. Pour que cela se produise, il faut que l'Organisation fasse preuve de souplesse et d'adaptabilité.

En ce qui concerne le paragraphe 74 du rapport, sur la situation à Aceh, ma délégation voudrait faire une mise au point. Il n'y a pas eu de reprise des activités militaires contre le mouvement séparatiste. Ce qui a été mis sur pied, c'est une opération combinée comportant une dimension humanitaire, qui a porté ses fruits. Les habitants d'Aceh, victimes d'extorsion, de meurtres et autres actes terroristes perpétrés par le mouvement séparatiste armé, ont offert un appui total aux opérations intégrées ou combinées, sans craindre les représailles des séparatistes armés.

Outre le volet humanitaire, l'opération combinée vise à remettre en ordre l'administration civile et à rétablir la primauté du droit. Au cours des cinq mois écoulés depuis le lancement de l'opération combinée, le 19 mai 2003, la situation à Aceh s'est considérablement améliorée. Un autre point positif est la reddition volontaire de centaines de membres du mouvement séparatiste armé. Le Gouvernement les a acceptés et leur a offert une formation professionnelle afin qu'ils puissent retourner dans leur communauté avec des qualifications appropriées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

*La séance est levée à 13 h 5.*